

L'INSULAIRE FRANCAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PRIX de l'abonnement pour la Corse: Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr.

quarantaine, et bien que sa physionomie n'ait rien de désagréable, il était plutôt mal que bien. M. Jeune, cependant, dont la femme est jeune et jolie, avait conçu des sentiments de jalousie contre M. Jay: ses soupçons, vagues d'abord, avaient pris dans ces derniers temps plus de consistance: il se croyait trompé, et son imagination s'était exaltée à un tel point, qu'après avoir rompu toute relation avec celui qu'il appelait son ami, il avait, dit-on, fait une démarche auprès du commissaire de police de son quartier, pour le prévenir que s'il trouvait M. Jay dans son appartement ou ailleurs, en tête à tête avec sa femme, il se porterait sur sa personne aux dernières extrémités.

Les choses étaient en cet état, lorsqu'hier M. Jeune annonça dans la matinée à sa jeune femme qu'une commande pressante qu'il avait reçue l'obligeait de partir en toute hâte pour Rouen. Il fit en même temps ses dispositions, et, vers quatre heures de l'après-midi, au moment de partir il proposa à sa femme de lui faire la conduite et de l'accompagner jusqu'à l'embarcadere de la rue Saint-Lazare. La jeune femme, tout en témoignant son étonnement et ses regrets d'un si brusque départ, s'empressa de se conformer au désir de son mari, qu'elle accompagna en effet, et qu'elle ne quitta qu'après l'avoir vu s'embarquer dans le convoi.

Ce prétendu départ cependant n'était qu'une feinte, une ruse mille fois employée par les maris, et qui, malheureusement réussit toujours. Dès la station d'Asnières, qui est la plus proche de Paris, le sieur Jeune abandonna le convoi de Rouen, et, remontant dans celui de Versailles ou de St-Germain, il revint à l'embarcadere.

Pendant le temps que prirent ces allées et venues, la nuit était arrivée, et le sieur Jeune put gagner la rue Neuve-Vivienne et s'y poster en observation non loin de la boutique du sieur Jay, sans crainte d'être vu de l'intérieur, et pouvant de sa cachette observer tout ce qui se passerait chez son rival.

De là, s'il faut en croire ce qui nous est rapporté, il vit arriver une lettre qui fut remise au sieur Jay, lettre qu'il supposa avoir été écrite par sa femme et contenir l'indication d'un rendez-vous. Un assez long-temps s'écoula, puis, vers neuf heures, le sieur Jay, dont la femme est en ce moment à la campagne, et dont les trois enfants sont avec leur mère ou en pension, sortit de son magasin après avoir fait à ses garçons et employés des recommandations qui semblaient indiquer qu'il ne rentrerait pas ou qu'il ne rentrerait que fort tard.

Il se dirigea alors vers la rue Montmartre, et Jeune, qui le suivit en l'épiait à distance, le vit entrer dans sa maison, 127. Il ne douta plus alors de son malheur, dont tout en s'applaudissant avec amertume du succès de sa ruse, il avait résolu d'acquiescer la preuve. L'attendit donc une heure environ en se promenant agité de pensées de vengeance devant la maison, puis lorsqu'il jugea l'instant venu de pénétrer dans son logis, il gravit d'un pas silencieux l'escalier, arriva sur le palier de l'appartement dont il ouvrit, sans bruit, la porte à l'aide d'une double clef dont il s'était muni, ensuite il se dirigea vers l'alcove, où il se croyait assuré de trouver les deux coupables.

Ils dormaient, éclairés par la faible lueur d'une veilleuse. A cette vue, la tête du sieur Jeune se perdit: il s'arma d'un pistolet de poche qu'il portait sur lui, et fit feu presque à bout portant sur le sieur Jay; mais sa main, agitée d'un tremblement nerveux, servit mal sa volonté, et le coup n'atteignit pas la victime; alors, ouvrant un couteau-poignard qu'il avait l'habitude de porter dans la poche de son paletot, il se précipita sur le sieur Jay, qu'il en frappa à la poitrine à coups redoublés.

Surpris dans son sommeil, le sieur Jay ne put opposer aucune résistance. Etouffé par le sang qui faisait invasion dans sa poitrine à peine proféra-t-il quelques paroles, et il expira. Quant à sa complice, la femme Jeune, épouvantée, éperdue, elle s'était glissée dans la rue du lit, d'où, plus morte que vive, elle devinait plutôt qu'elle ne put voir la scène qui se passait.

Alors, descendant l'escalier, après avoir refermé la porte de son logement, M. Jeune traversa la rue et se rendit au bureau du commissaire de police, situé précisément en face, où il déclara qu'il venait de tuer un homme qu'il avait trouvé couché avec sa femme.

Le commissaire, après avoir reçu cette déclaration et en avoir vérifié par lui-même l'exactitude, a constitué le sieur Jeune en état d'arrestation et l'a envoyé au dépôt de la préfecture de police pour être mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

Le meurtre dont s'est rendu coupable le sieur Jeune rappelle, par ses circonstances, une double tentative

du même genre, à la suite de laquelle le colonel Tallandier, aujourd'hui général, qui avait déchargé une paire de pistolets sur sa femme et un de ses jeunes parents, son complice, fut renvoyé absous de l'accusation que le ministère public crut devoir intenter contre lui.

On nous assure que la femme Jeune est en état d'arrestation.

Ce soir, entre cinq et six heures, une voiture des pompes funèbres s'est arrêtée devant la maison Chambellan; une bière a été chargée sur cette voiture.

C'était le cadavre de Jay qu'on allait porter à sa femme, folle depuis ce matin.

INSTRUCTION SPÉCIALE. Nous signalons, comme une amélioration dans l'instruction publique, l'Institution préparatoire à la marine et à l'École militaire de St-Cyr, dirigée par M. Loriot sous le patronage du PRINCE DE JOINVILLE. Cet établissement qui fait admettre, chaque année, un grand nombre d'élèves à ces deux écoles, se recommande aux familles par la forte instruction que les élèves y reçoivent, et par l'ordre et la discipline, et enfin par une bonne éducation.

Les élèves sont reçus dès l'âge de 12 ans et sont à leur entrée classés dans quatre divisions selon leur âge et le degré de leur instruction. La rentrée des classes aura lieu le 5 octobre prochain. — S'adresser au directeur rue Neuve St-Geneviève, n° 41, à Paris.

Un de ces hommes roulant, à travers les rues de Paris et de la banlieue, une charrette à bras chargée de fruits et de légumes, rentrait hier à Paris par la barrière d'Enfer; dans sa charrette, veuve de toute espèce de comestibles, une femme était étendue la face vers le sol et paraissait dormir profondément. Au moment où il se disposait à franchir la grille d'octroi, les préposés s'approchèrent de la charrette. « Faites pas attention, dit l'homme, c'est mon épouse que je ramène dans un bel état! Merci, toutes les tonnerres du bon Dieu ne seraient pas capables de la réveiller, mais nous comptons à la maison. »

En parlant ainsi, il s'était remis en route, et déjà il gagnait la chaussée intérieure de Paris, lorsqu'un des commis, vieux renard devenu chauve sous le harnais, se ravisa, courut à l'homme, et arrétant la charrette, voulut voir la dormeuse d'un peu plus près. « Quand je vous dis que c'est mon épouse, et qu'elle n'entendrait pas le bon Dieu tonner! fit le mari. — A la bonne heure, répondit le commis, mais il me semble sentir un parfum d'esprit de vin. — Je le crois parbleu bien! elle en a assez absorbé pour le sentir, la coquine; prenez garde, si vous avez sur vous des allumettes chimiques, le feu y prendrait. »

Le préposé allongea le bras. « Halte-là! mon officier, criez le mari; jeu de main, jeu de vilain! La particulière peut être furtive, mais c'est mon épouse, et ça ne regarde que moi! » Mais le commis repoussa l'homme, et saisissant la robe de la femme, qu'il releva le plus décentement possible, il découvrit une outre très ingénieusement construite, qui ne contenait pas moins de cent litres d'esprit de vin.

L'homme à la charrette a été envoyé à la préfecture, et quant à son épouse, on l'a mis au frais. (Gazette des Tribunaux.)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE FABIANI.

SENTIMENTI RELIGIOSI ED ULTIMI MOMENTI DI NAPOLEONE A SANT'ELENA DEL CAVALIERE DI BEAUTERNE DEL TESTAMENTO. Prezzo fr. 2.

AVIS.

Un arrêté pris par M. le préfet de la Corse à la date du 20 août courant, porte, qu'il est offert aux sieurs Antonetti et Santelli la somme de neuf mille francs, pour prix et valeur de leurs terrains expropriés en vertu de l'ordonnance royale en date du 9 novembre 1844; terrains sur lesquels doivent être exécutés les alignements arrêtés au plan du quartier St-Nicolas par ordonnance

royale du 26 décembre 1842, pour la formation de la place Louis-Philippe.

Fait à la mairie de Bastia, le 25 août 1846.

Le Maire, LAZAROTTI.



PAQUEROTS À VAPEUR DE LA COMP^{te} VALERY FRÈRES. Service régulier entre Bastia et Marseille et entre Bastia et Livourne.

Un bateau à vapeur, partira de Bastia pour Ajaccio, le 3 septembre à 6 h. du soir, touchant à l'île-Rousse et Calvi et il arrivera à Ajaccio le 4. Il repartira pour Bastia le 5 à 6 heures du soir relâchant à Calvi et l'île-Rousse.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

- Aigues-Mortes, 28 août, brick-goëlette St-Antoine, c. Sanguinetti, sel. Aries, 20, allége Théophile, c. Cavallon, pierres de taille. Centuri, 20, gond. Jésus-Marie, c. Lorenzi, vin. Ajaccio, 21, bat. à vap. Lotizia, c. Bugliani, pass. Macinaggio, 22, gond. Angelina, c. Angeli, raisin. Macinaggio, 22, gond. St-Simon, c. Filippi, vin. Erza, 22, gond. St-Erasme, c. Bonifacio, bois. Erza, 23, gond. St-Pierre, c. Pietri, bois. Livourne, 23, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, blé. Macinaggio, 25, gond. St-Antoine, c. Filippi, vin. Golfe Juan, 25, tartane St-Suzannes, c. Franceschi, poterie. Rio, 26, brick-goëlette Constance, c. Valzi, minérai. Livourne, 26, mistick Conception, c. Osé, blé. Marseille, 26, bat. à vap. de l'État, Napoléon, c. De Cuers, d'opéches. Pronete, 26, gond. Lavasina, c. Guasco, vin. Pronete, 26, gond. St-Antoine, c. Tomasini, vin. Pronete, 26, bk-gtte Angélique Rosine, c. Barthélemy, vin.

DÉPARTS.

- Rio, 20 août, brick-goëlette Constance, c. Valzi, en lest. Pronete, 20, brick-goëlette Angélique Rosine, c. Barthélemy, sel. St-Florent, 21, brick-goëlette Assomption, c. Gentil, en lest. Gènes, 21, bœuf Jésus-Marie, c. Bausa, bois. Marseille, 21, bat. à vap. de l'État Napoléon, c. De Cuers, dépéches. Marseille, 21, tartane St-Etienne, c. Gimelli, bois, cistrons. Pronete, 21, gond. St-Antoine, c. Tomasini, en lest. Pronete, 21, gond. Lavasina, c. Guasco, en lest. Pronete, 21, gond. St-Antoine, c. Franceschi, en lest. Pronete, 21, gond. Annonciation, c. Dominici, en lest. Erza, 21, gondole St-Erasme, c. Bonifacio, diverses. Centuri, 21, gondole Jésus-Marie, c. Lorenzi, divers. Pronete, 21, brick-goëlette St-Antoine, c. Mécolin, diverses. Macinaggio, 22, gond. Angelina, c. Angeli, diverses. Marseille, 23, bat. à vap. Lotizia, c. Bugliani, divers. Marseille, 24, allége Adèle, c. Pourquet, fonte en fer. Macinaggio, 24, tartane St-Antoine, c. Bocognani, en lest. Fiumorbo, 24, brick-goëlette Deux Amis, c. Alfonsi, en lest. Caprara, 25, goëlette St-Joseph, c. Alessandri, côtes de tabac. Gènes, 25, bk-gtte Sampiero, c. Gaché, bois. Livourne, 26, bk-gtte Phénix, c. Guasco, en lest. Marseille, 26, Cybèle, c. Bassegaira, fonte en fer. Livourne, 26, brick Migliacciaro, c. Guaitella, en lest. Livourne, 26, bombarde Bonne-Elise, c. Santi, en lest. Livourne, 26, bat. à vap. Commerce de Bastia, c. Valzi, passag.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

BASTIA (CORSE.)

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

L'article 11 de la loi du 28 juin 1833 porte: « Tout département sera tenu d'entretenir une école normale le primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins. »

L'établissement de cette école a entraîné une assez forte dépense pour le département de la Corse, et son entretien forme chaque année une des charges les plus lourdes de son budget. La dépense ordinaire s'est élevée en 1845 à 41,880 fr. bien qu'il y ait eu une légère diminution résultant de l'emploi en rentes sur l'État d'un boni qui existait entre les mains du directeur. Le chiffre de cette allocation n'en dépasse pas moins celui de quelques autres départements, surtout si on les considère séparément.

Voyons maintenant si les résultats sont de nature à compenser le pays des charges qu'il s'impose.

D'abord les avantages attachés à cette école sont inégalement répartis. Il est de fait que les élèves de la fréquentent pour aller distribuer ensuite dans les diverses communes le bienfait de l'instruction primaire, appartenant, pour les deux tiers au moins, aux seuls arrondissements d'Ajaccio et de Sartène.

Nous signalons le fait; quant à la cause elle peut être aisément expliquée. Frappé de ce grave inconvénient, le conseil général avait voulu y remédier en votant la translation de cette école d'Ajaccio, au centre de l'île. Si plus tard ce vote a été tacitement rapporté, ce n'est pas qu'il ait changé d'opinion. Les graves considérations qui l'avaient déterminé n'ont rien perdu de leur force. Mais, comme cela arrive souvent, l'intérêt du chef-lieu administratif l'a emporté sur l'intérêt général du pays. On a craint de déranger des positions acquises; on a parlé de contrats passés, on a objecté le défaut d'un local convenable, les frais de déménagement, on a fait valoir aussi une foule d'autres raisons, sans dire pourtant les véritables, si bien que l'école est restée où elle était pour les convenances de quelques individus et le dommage du grand nombre.

Ce qui n'est pas moins fâcheux c'est que la commission chargée d'examiner tous les aspirants aux brevets de capacité, soit pour l'instruction primaire élémentaire, soit pour l'instruction primaire supérieure, réside également à Ajaccio. On le comprend, la plupart des aspirants sortent des classes obscures et nécessitent, La longueur et les frais du voyage, d'une part, la crainte de se voir préférer des rivaux sinon plus instruits, du moins mieux appuyés, d'autre, les font reculer. Aussi, sur dix aspirants brevetés, on en compte à peine quatre qui appartiennent aux trois arrondissements de Corte, Calvi et Bastia. Cependant ce sont bien ces trois arrondissements qui pourvoient, dans une proportion plus forte, aux frais de l'instruction primaire. Ne serait-il pas temps de rentrer dans les règles de la justice distributive? Nous le demandons: est-il juste, est-il convenable que le plus grand nombre des instituteurs communaux viennent de l'autre côté des monts? Pourquoi l'école primaire et la commission qui examine les aspirants et délivre les brevets de capacité, ne seraient-elles pas placées de façon à ce que les jeunes gens des autres localités pussent en profiter aussi?

Voilà ce que l'on se demande depuis longtemps et surtout depuis qu'il est question d'améliorer la condition de ces modestes instituteurs de villages qui, pour être placés au dernier degré de l'échelle universitaire, n'en sont pas moins dignes d'intérêt.

Pour que le but de la loi de 1833 soit rempli, il ne suffit pas que l'on pourvoie à l'enseignement gratuit des enfants pauvres; que les élèves de l'école normale y apprennent ce qu'ils doivent montrer aux autres: il importe bien plus qu'ils joignent des mœurs pures à l'instruction qu'ils y ont puisée. Les pères de famille exigent d'eux une conduite exemplaire. Ce n'est qu'à

cette seule condition qu'ils leur délèguent une portion de l'autorité qu'ils tiennent de la nature et de la loi. Or, il faut avoir le courage de le dire, il en est quelques uns qui, de ce côté du moins, laissent encore beaucoup à désirer. Combien de fois, en effet, les comités communaux et ceux d'arrondissements ne se trouvent-ils pas dans la douloureuse nécessité de réprimander et de suspendre des instituteurs accusés de négligence habituelle et de fautes plus graves?

Nous savons que quiconque veut exercer cette profession doit indépendamment du brevet de capacité, justifier par un certificat qu'il est digne par sa moralité de se livrer à l'enseignement. Mais nous savons aussi que rien n'est plus facile que d'obtenir de pareilles attestations. On ne les refuse point aux accusés de crimes emportant peines afflictives ou infamantes et on les refuserait aux instituteurs? Ainsi, ce n'est pas sur des certificats de complaisance, c'est d'après la conduite et les maximes de morale qu'ils professent qu'il faut juger de leurs mœurs.

Nous en connaissons qui étaient bien et d'ont été pourvus de certificats de moralité et qui pourtant, au lieu d'apprendre aux enfants le dessin linéaire ne travaillaient sur leurs tablettes que des figures obscures.

Il vaut encore mieux que les enfants du peuple croissent dans l'ignorance la plus grossière que de recevoir les éléments du vice avec les éléments de l'instruction primaire.

Certes il n'entre pas dans notre pensée de jeter de la défaveur sur la classe si intéressante et si utile de ces maîtres d'école. Bien loin de là, nous applaudissons à tout ce que l'on paraît avoir l'intention de faire pour les relever dans l'opinion du pays et leur assurer les avantages d'une existence moins pénible. Mais n'est-il pas vrai que quelques uns d'entre eux prostituent leur plume à de lâches dénonciations? N'est-il pas vrai que d'autres descendent jusqu'au rôle de commis de ces vils marchands d'hommes que poursuivent de concert les malédictions des familles et les fêtrissures de l'opinion? N'est-il pas vrai qu'il y a parmi eux des complices d'enlèvements, des amis de bandits, des auteurs de complots cyniques?

Puisque le ministère et les chambres semblent disposés à améliorer la position de tous ceux qui se dévouent à l'enseignement primaire et que l'État veut ainsi suppléer libéralement aux ressources des communes mieux encore que ne l'a fait la loi de 1833, il est tout naturel que les autorités préposées à cette instruction, la plus essentielle de toutes, se montrant à l'avenir circonspectes et difficiles dans le choix et l'admission des instituteurs.

Une épuratoire devient donc nécessaire. Mais s'il n'est pas encore permis d'espérer que la réforme du personnel s'étende aussi loin que l'intérêt de la jeunesse semblerait l'exiger, il convient du moins, que l'on facilite l'entrée de l'école normale à un plus grand nombre d'élèves, afin que l'on ait plus de latitude dans le choix, et pour cela, nous l'avons déjà dit, le plus sûr moyen est de rapprocher cet établissement du centre des populations.

On nous mande de Bologne:

« La forte opposition que rencontre le St Père parmi les cardinaux, les jésuites et dans tous les ordres religieux, fait retarder la publication des réformes promises par le nouveau Pontife depuis son élection. Le St Père et le cardinal Gizi sont les seuls à faire tête à cette opposition, soutenue au dehors par les Sanfedistes; qui ont perdu sous Pie IX toute influence dans les affaires. Le fait, suivant arrivé à Faenza il y a peu de jours, suffira pour donner une idée des manœuvres de cette secte et de l'état actuel de la Romagne. »

« Le lieutenant des douaniers, Mordini qui, en 1845, marcha à la tête des volontaires contre la bande Beltrami, ayant refusé de s'associer aux sourdes machinations des Sanfedistes contre Pie IX, a été victime de ses bons sentiments et de son dévouement au nouveau

Pontife. Comme il avait manifesté l'intention de se rendre à Rome, les Sanfedistes, dans la crainte d'avoir en lui un délateur, l'ont fait tuer d'un coup de pistolet qui lui a cassé les reins. Aussitôt la nouvelle de l'assassinat répandue, les Sanfedistes qui l'attendaient avec impatience dans les rues de Faenza, se mirent à crier: Voilà les fruits de l'amnistie! Heureusement la victime de ce lâche assassinat, avant d'expirer eut le temps de prononcer ces paroles: L'inspecteur de Police, Topi, sera content de lui avoir dit que j'allais à Rome..... j'ai signé ma sentence de mort..... Secte infâme!..... Tuer un père de six enfants pour faire retomber le crime sur les amnisties!.... Il est vrai que je voulais aller à Rome, mais seulement pour mes affaires particulières et pour faire du bien à mon prochain si j'avais pu y réussir..... Pour être déçu de Pie IX on m'a été la vie.... Et en prononçant ces mots il expira. Ces paroles ont été recueillies et signées sous serment par dix-sept témoins.

Toute la jeunesse de Faenza, sans distinction de classes, a accompagné la victime à sa dernière demeure. Parmi ces jeunes gens il en avait cinq à six cents habillés en deuil et portant des cierges. Les honneurs funèbres terminés, ils se sont tous volontairement cotisés pour constituer une forte récompense à celui qui parviendrait à découvrir l'assassin.

L'opinion publique accuse également les Sanfedistes de l'assassinat du lieutenant colonel des Suisses, tué sur la place publique de Forlì, quelques jours avant l'assassinat du lieutenant Mordini. Ce colonel était celui qui avait marché sur Rimini lors de l'insurrection au mois de septembre 1845, dont Renzi était le chef. Voilà quelles victimes les ennemis de toutes réformes et du bien public immolent, pour faire retomber les soupçons sur les libéraux et arrêter notre bon souverain dans ses paternelles concessions!

Nous apprenons avec plaisir que la ville de Corte aura désormais sa fabrique de pâtes. L'industrie marche encore à pas lents dans l'intérieur de l'île, mais elle ne tardera pas à changer la face du pays en y introduisant un élément de prospérité plus.

Ce nouvel établissement, qui réunit toutes les conditions d'un succès complet, s'élève sur les rives de la Rostonica aux portes de la ville. Les produits d'une qualité excellente s'écoulent promptement grâce à une assez forte diminution dans le prix. Il en résultera bientôt une amélioration sensible dans le régime alimentaire des classes laborieuses. Déjà de toutes les communes de l'arrondissement et surtout des plus rapprochées, arrivent des femmes avec des corbeilles pour acheter à cette fabrique la provision de la semaine.

Tout ce qui s'intéresse aux créations utiles a applaudi à l'heureuse idée d'aller ainsi au devant de l'un des besoins les plus impérieux de la consommation. M. Massoulier a mis à l'organiser autant d'intelligence que d'activité.

Indépendamment des autres avantages, cette fabrique pourrait disposer, s'il était nécessaire, d'une grande partie de l'eau de la Rostonica dont les bords se couvrent successivement d'usines, de moulins et de fabriques.

Nulle part la nature n'a mis au service du commerce et de l'industrie un agent moteur capable de mieux en favoriser le développement. C'est ce qui faisait dire poétiquement à un voyageur étranger, qu'à Gênes comme il l'était, ce beau cours d'eau pourrait devenir aisément le patocle de la fable.

PENSIONNAT DES SOEURS.

DISTRIBUTION DE PRIX.

Un concours de personnes aussi brillant que nombreux se trouvait, jeudi dernier, à la maison des sœurs de St-Joseph à Bastia. Le théâtre qu'on avait disposé au fond de la vaste cour de cette établissement, peû

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PRIN de l'Abonnement pour la Corse : Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr.

BASTIA (CORSE.)

Ainsi, que nous l'avons annoncé, la réunion du conseil-général est fixée au 15 de ce mois. Un des principaux objets, et nous dirons presque l'objet capital pour la Corse, des séances de ce corps est la voirie vicinale.

Messieurs, La tâche imposée à votre commission des chemins vicinaux était aussi importante que difficile, puisque vous lui aviez prescrit d'examiner et de résoudre toutes les questions qui se rattachent au service de la grande et de la petite vicinalité.

Les propositions contenues dans le rapport de M. le préfet, ont été, de la part de votre commission, l'objet d'un sérieux examen. Elle a examiné aussi notre délibération du 22 septembre 1842; compulsé les notes et les registres de la préfecture en ce qui touche le service qui nous occupe, et divers autres documents.

Vous savez que le service de la voirie vicinale se divise en deux parties : chemins vicinaux de grande communication et chemins vicinaux proprement dits.

Les lignes de grande communication sont au nombre de douze. Pour apprécier l'importance et l'utilité relatives de chacune de ces lignes, votre commission aurait voulu étudier les procès-verbaux, les délibérations et les plans, qui auraient dû précéder leur classement; mais elle a dû reconnaître que, pour la plupart des chemins, le classement a été précédé, sans que les études nécessaires aient été faites et les formalités prescrites par la loi aient été remplies.

Je ne passerai pas en revue chacune d'elles, car il ne s'agit pas, pour le moment, de faire le choix, que vous devez faire plus tard; et d'ailleurs votre commission ne pouvait pas avoir les éléments nécessaires pour proposer un pareil choix, car sept des lignes seulement ont été étudiées.

Le premier aperçu suffira, sans doute, pour vous déterminer à revenir aux principes posés par la circulaire ministérielle du 24 juin 1836, qui conseillait un classement successif, proscrivait le classement simultané, et insistait, pour de bonnes raisons, que les travaux qu'on devrait entreprendre fussent promptement achevés.

Mais le déclassement est un acte grave, qui peut froisser l'amour propre de plusieurs localités, léser leurs intérêts et détruire des espérances qui pour être mal fondées, n'en étaient pas moins raisonnables. Ainsi il n'y faut arriver qu'avec circonspection et se faire précéder des études des hommes de l'art.

Vous commission vous propose donc d'engager M. le préfet de prescrire les opérations et les études qui lui paraissent nécessaires, afin de pouvoir connaître quelles sont les lignes d'une utilité plus immédiate et d'une exécution plus facile.

Il ne faut pas pourtant que l'administration reste en

tièrement oisive, et attendre le résultat des études, qu'elle va prescrire pour employer une partie des ressources qu'elle a à sa disposition; il y a des travaux d'urgence dont l'utilité ne saurait être douteuse; de ce nombre sont l'achèvement du pont ou de la passerelle de la Barcheita, l'achèvement de l'embranchement de Migliacciaro aux bords de Pietrapola et la ligne de grande communication, n° 5, dite de Fiumalto. Il faudrait d'autant plus se hâter de terminer le pont de la Barcheita, qu'il y a là une grande quantité de bois qui se pourrit, et un intérêt bien pressant, celui de la santé, exigerait le confectionnement des deux lignes de Pietrapola et de Fiumalto, car elles, et elles seules peuvent donner accès à deux sources minérales de nature diverse et d'une efficacité, qui ne laisse rien à désirer.

Le passé, sur lequel il ne faut plus revenir, a semblé aussi à votre commission, vous faire un devoir d'exprimer le vœu qu'on ait recours à la voie de l'adjudication toutes les fois qu'il s'agira de l'emploi des sommes réalisées en argent. Une autre recommandation à faire, pour ce qui regarde les chemins de grande communication, c'est qu'il faut, sous peine de ne pas avancer, confectionner entièrement les parties sur lesquelles on entreprendra des travaux. Quoique l'on fasse peu; mais que ce que l'on fait soit relatif à l'état d'entretien, autrement, et l'expérience l'a démontré, il faudra toujours recommencer les travaux restés inachevés.

Je résume, en peu de mots, la délibération que votre commission propose à votre sanction en ce qui touche les chemins de grande communication. Faire une première étude, en quelque sorte superficielle, de toutes les lignes, et compléter l'étude de celles qui paraîtront pouvoir être conservées. M. le préfet est prié de faire exécuter des travaux d'urgence sur les seconds, et, pour celles qui paraîtront pouvoir être déclassées, il fera remplir les formalités préalables. Le travail sera soumis l'année prochaine, au conseil-général qui statuera.

Vous vous attendez, peut-être, Messieurs, à d'autres résultats. Vous auriez désiré, que la commission, après avoir présenté le tableau des besoins, elle présentât celui des ressources, et qu'il fut reconnu, qu'elles n'étaient pas hors de proportion avec les besoins; mais elle ne pouvait pas changer la nature des choses. Il n'est plus possible maintenant de se faire illusion : nos besoins sont immenses, comme vous le voyez, et nos ressources très bornées. Elles consistent, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer; 1° dans une somme de 150,000 francs résidu non employé, de l'imposition extraordinaire de 10 centimes et des ressources ordinaires antérieures; 2° dans la somme de 63,860 francs, produit annuel des prestations évaluées en argent et les cinq centimes ordinaires pour la portion applicable aux lignes de grande communication.

Ces chiffres parlent assez haut par eux-mêmes, messieurs, pour que je me dispense de prouver, par des raisonnements, la nécessité dans laquelle nous sommes d'accroître les ressources et de diminuer les besoins. Nous restreignons les besoins en diminuant le nombre et le parcours des lignes.

Quant aux ressources nous ne pouvons les augmenter qu'en trouvant les moyens de tirer le plus grand parti possible de l'impôt des prestations, et ayant recours à la voie de l'imposition extraordinaire. C'est à l'occasion des mesures à prendre pour améliorer le service de la petite voirie, que j'aurais l'honneur de vous entretenir des moyens qui ont paru à votre commission pouvoir assurer le bon emploi des journées de prestation. Permettez-moi, pour le moment, de vous signaler la nécessité de demander l'autorisation d'imposer extraordinairement le département, de quinze centimes additionnels aux quatre contributions directes pendant les années 1847, 1848 et 1849. La commission est allée plus loin que l'administration, qui ne demandait un pareil vote que pour une année.

M. le préfet ne pouvait pas penser, que la somme de cinquante mille francs réalisable dans une année aurait pu suffire pour l'achèvement des quelques lignes, que vous conservez; mais il n'a pas sans doute, voulu effrayer le pays par la perspective d'une forte dépense. Il doit ensuite avoir réfléchi, que de moment où vous auriez eu occasion de constater le bon emploi des ressources mises à sa disposition, vous n'auriez pas hésité à lui en concéder de nouvelles. Mais en matière d'impositions extraordinaires, les votes annuels, vous le savez, messieurs, ne sont pas toujours certains, lorsqu'il faut avoir recours à la législation. Le temps, et quelquefois la vo-

lonté manquent au gouvernement de faire instruire et de présenter de pareilles demandes. D'un autre côté, et nous l'avons vu dans plus d'une circonstance, les chambres préoccupées de questions de principes leur sacrifient les intérêts d'un et même de plusieurs départements.

Évitons ces difficultés et ces embarras : demandons l'autorisation de nous imposer trois ans, sans à sa pas faire usage de l'autorisation obtenue, si les lignes seront achevées ou si le pays se trouvera dans une position telle à ne pouvoir supporter ce fardeau.

Si je parlais à un corps moins éclairé, je pourrais citer l'exemple de plusieurs départements qui ont vu décapiter en peu d'années le prix de leurs produits par le seul effet de l'amélioration de la voirie vicinale. Les populations de l'intérieur commencent elles-mêmes à apprécier les avantages des communications faciles. Cela est si vrai, que M. le préfet a dû faire usage des pouvoirs que la loi lui confère, d'imposer d'office les trois journées de prestation et les cinq centimes communaux qu'à l'égard de quarante-sept communes du département.

Mais il est temps enfin de s'occuper des chemins vicinaux proprement dits, qui forment le système de la petite voirie. Ils sont au nombre de 1779, ayant un parcours de 4,155 kilomètres. C'est à peu près cinq lignes par commune d'un parcours chacune de trois kilomètres. Chaque commune se trouverait donc dans l'obligation, terme moyen, de confectionner quinze kilomètres de chemin. On devrait croire, que l'application de la loi du 21 mai 1836 devait, dans l'espace de neuf ans, avoir produit quelques résultats. Votre commission s'est livrée, à ce sujet, à des recherches minutieuses; elle a compulsé les registres des bureaux; mais elle n'a pu obtenir des données certaines qu'en ce qui concerne les travaux exécutés en 1841. Il résulte de ces documents consultés que, pendant ladite année, 22 kilomètres de chemins ont été réduits à l'état d'entretien, 10 kilomètres élargis et 10 kilo, réparés. Quand même on pourrait admettre que, pendant les années antérieures, les travaux ont été exécutés dans la même proportion, il n'en serait pas moins prouvé, que les chemins vicinaux, dans un parcours de près de 4,000 kilomètres, attendent encore le premier coup de pioche.

Vous voulez connaître, maintenant quelles sont les ressources applicables à un besoin si étendu et si général. Ce sont d'abord les prestations en nature représentant une valeur de près de deux cent mille francs, et de 120 mille francs à peu près de sommes réalisées en argent. La ressource des prestations est annuelle; mais les sommes réalisées, une fois qu'elles auront reçu une destination, ne pourront être remplacées que par des sommes beaucoup moins considérables, provenant des cinq centimes communaux et des prestations rachetées en argent. D'où il résulte, que si on laisse aux communes la liberté d'éparpiller leurs ressources sur toutes les lignes classées, il est impossible qu'aucun chemin soit rendu jamais accessible aux voitures. Votre commission a pensé qu'il fallait prior M. le préfet, au nom des intérêts les plus chers du département, d'appliquer dans toute son acception, et à toutes les communes de la Corse, l'article 6 de la loi du 21 mai 1836.

Si vous adoptez l'avis de votre commission, le système de grande communication, qu'on ne pourra jamais, quoiqu'on fasse, généraliser en Corse, sera remplacé ou tout au moins complété par un système de moyenne communication destinée à faire la fortune du pays. Je développerai, en peu de mots, ce système. Chaque commune ne devrait conserver qu'une ou deux lignes, ou au moins concentrer ses ressources, moins quelques travaux pour réparations et quelques cas exceptionnels sur ces lignes. Elles devraient se réunir à celles d'autres communes, à l'égard desquelles on suivrait le même système, les coordonnant de manière à ce qu'elles puissent aboutir aux routes royales ou à un port de mer.

Votre commission pense, messieurs, que si l'administration poursuit sans relâche et avec intelligence, comme elle n'en doute pas, l'exécution de ce plan, plus

jours peu sûre. La présence certaine d'Abd-el-Kader à sa tête doit contribuer aussi à nous engager à nous tenir sur nos gardes. L'expérience du passé nous a assez montré combien il est infatigable dans ses projets.

Le ramadan commence le 23 ce mois. Il est à espérer que cette époque de l'année, qui jusqu'ici a été celle des agitations, — sera pas signalée cette fois par des incidents qui compromettraient la situation actuelle.

On lit dans le Messager : Le gouvernement vient de recevoir des rapports de M. le gouverneur des établissements français de l'Océanie, à la date du 14 avril dernier.

M. le capitaine de vaisseau Bruat annonce que les indigènes des camps retranchés de Papenou et de Puanavia ont attaqué le blockade de Hapapé, et les lignes même de Papetti. Ces attaques, qui ont eu lieu le 19 et le 22 mars, ont été vigoureusement repoussées. Nos troupes et les indigènes alliés ont fait des sorties qui ont eu des résultats satisfaisants.

Un détachement de 75 hommes, du bâtiment à vapeur le Phaéon, a fait éprouver aux indigènes, retranchés sur un autre point de la côte, des pertes importantes.

M. Bruat ajoute que nos établissements sont en complète sécurité.

Trois secousses de tremblement de terre ont été ressenties, dans le canton de Vaud, au commencement de la journée du 17 août. Ces secousses ont produit une commotion assez forte pour déranger des meubles et renverser des pots de fleurs. Ce tremblement de terre a été encore plus violent à Morges et à Yverdon. Dans cette dernière ville surtout, la seconde secousse, qui a eu lieu à sept heures quarante-cinq minutes, a été assez forte pour renverser des cheminées et fendre des murs : une partie du mur remparts vers le magasin à sel s'est écroulée. Les arbres étaient agités comme par un fort vent, quoique le temps fût très calme; les clochettes des magasins ont sonné; des personnes et des animaux ont été renversés. Aussi, en un instant, toute la population était dans les rues, craignant d'être enseveli sous les ruines des maisons. La direction des oscillations paraissait être de l'est à l'ouest.

On vient de faire quelques expériences sur la valeur des navires en fer, au point de vue de la résistance qu'ils offrent à l'artillerie. Le steamer en fer le Ruby a servi de but à la canonniers de l'Excellente. Ces épreuves ont eu pour effet de démontrer que les navires en fer ne peuvent remplacer les bâtiments de guerre, car il paraît que le boulet endommage les premiers beaucoup plus que les navires en bois. Nous apprenons qu'à la prochaine visite de l'amirauté, on fera de nouvelles expériences en présence de leurs Seigneuries. Il en résultera probablement l'ordre de cesser toute construction de bâtiment de guerre en fer.

Il y a un fort grand nombre de cas de choléra en Irlande; mais cette affection se présente en général sous une forme peu redoutable. A Dublin, pas un malade n'est mort; mais nous avons vu aujourd'hui une lettre écrite par un habitant de Roscommon, qui dit que la maladie a, dans le comté, la forme du choléra, et que plusieurs personnes en sont mortes. On attribue cette affection à ce que les individus se sont nourris de pommes de terre malades. (Daily News.)

Par ordonnance royale du 22 juin, insérée au Moniteur de 25 août. Le cadre du commissariat de la marine est fixé, à compter du 1er juin 1846, ainsi qu'il suit pour le service des ports principaux, des ports secondaires, des bâtiments armés et de l'inscription maritime : Quatre commissaires-général de 1re classe et cinq de 2e classe. Treize commissaires de 1re classe et treize de 2e classe. Trente-deux sous-commissaires de 1re classe et soixante quatre de 2e classe. Cent dix commiss principaux. Cent soixante-douze commiss ordinaires de 1re classe et cent soixante douze de 2e classe.

On frappe en ce moment à l'hôtel des monnaies une médaille assez curieuse. La face représente deux figures allégoriques, figurant l'abondance versant ses trésors dans les coffres de la France. L'inscription porte : Crédit public rétabli. Sur le revers on lit ces mots dans une couronne : Bourse de Paris, Cours des fonds publics. Consolidés 1846, 5 0/0 60 francs. 1846, 5 0/0 120 francs. Constitutionnel.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 13 août. Nos journaux publient aujourd'hui le rapport impérial suivant, adressé le 18 juillet au sénat dispo-

« Comme il se manifeste que les esprits mal intentionnés qui ont fait, au mois de février dernier, dans la ville libre de Cracovie, à Posen et en Gallicie, des tentatives dans le but d'arriver au renversement du pouvoir légitime, avaient des complices dans les gouvernements de Wilna, de Kaouen et de Grodno, nous avons jugé nécessaire d'étendre la mesure ordonnée pour la protection de la «bière publique dans le royaume de Pologne, de même que dans les gouvernements de Podolie et Wolhynie, aux gouvernements ci-dessus désignés, et, en conséquence, nous ordonnons et par ces présentes déclarons les gouvernements de Wilna, de Kaouen et de Grodno en état de siège, et les plaçons sous les ordres du commandant en chef de l'armée active, le général feld-maréchal prince de Varsovie, comte Paskevitch-Erivaniski. »

On écrit de Lauzanne, 25 août : D'assez graves écarts ont éclaté aujourd'hui au marché de Lauzanne; quelques individus ont voulu fixer le prix des denrées et forcer les paysans à vendre leurs approvisionnements; il s'en est suivi une rixe, dans laquelle les paysans ont été au commencement assez maltraités par les radicaux; mais s'étant ralliés, ils allaient prendre leur revanche, lorsqu'un détachement de gendarmerie est arrivé tout à point pour protéger la retraite des radicaux. Inutile de dire que le marché n'a pas tardé à être désert.

ALLEMAGNE.—L'abbé Ronge a été condamné à 4 ans de prison par l'autorité administrative, pour avoir célébré l'office divin dans la petite ville de Lachn sans autorisation préalable.

ITALIE.—On écrit de Rome que don Miguel s'est rendu d'Albano à Porto-d'Anzy, pour y attendre un vaisseau portugais qui doit le transporter dans son pays où des chances favorables se présentent à son parti.

RUSSIE.—L'empereur a chargé M. de Bludow d'une mission spéciale à Rome, dans l'affaire Russe-Catholique. S. M. est, dit-on, bien disposé pour les catholiques. L'empereur a accepté la fonction d'arbitre dans l'affaire Austro-Sarde.

Le Morning Chronicle annonce positivement que des ordres ont été envoyés de Madrid pour retirer les troupes espagnoles des frontières du Portugal. — Le même journal parle de lettres reçues de Gibraltar, annonçant que le général Cavaignac, dans la province d'Oran, a cerné et mis à mort une tribu arabe de 600 individus.

A LA LIBRAIRIE FABIANI FRÈRES.

MANUEL THÉORIQUE ET PRATIQUE

FORMULAIRE GÉNÉRAL ET COMPLET

DU NOTARIAT

Des explications développées de droit et de pratique sur chacun des actes qui peuvent être passés devant notaires; 2° Les Formules variées de ces actes. 3° Un résumé des règles et de la jurisprudence en matière d'enregistrement placé à la suite de chaque espèce d'acte; PAR EDOUARD CLERC, Notaire à Besançon, ancien premier clerc de notaire à Paris.

SCIVI

DU CODE DES NOTAIRES EXPLIQUÉ,

Contenant : 1° Le commentaire de la loi du 25 ventôse an XI sur le notariat et des lois relatives aux droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque, de transcription et de greffe; — 2° Un traité abrégé de la discipline et des chambres de notaires; — 3° Une collection des lois et règlements usuels du notariat; PAR ARMAND DALLOZ, Avocat, auteur du Dictionnaire général et raisonné de législation, de doctrine et de jurisprudence.

DE LA RESPONSABILITÉ DES NOTAIRES,

PAR M. VERGÉ, Docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris. 2 Vol. 8° prix 49 fr.

VIGNOLE DE POCHE

MÉMORIAL DES ARTISTES

DES PROPRIÉTAIRES ET DES OUVRIERS.

D'un Dictionnaire complet

D'ARCHITECTURE CIVILE,

PAR URBAIN VITRY, Architecte de la ville, professeur de géométrie et de mécanique industrielles à l'école de Toulouse, etc. 1 Vol. prix 5 fr.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE FABIANI.

SENTIMENTI RELIGIOSI

ULTIMI MOMENTI

NAPOLÉONE

A SAN'ELENA

DEL CAVALIERE DI BEAUTERNE

DEL TESTAMENTO.

Prezzo fr. 2.

CORS aux PIEDS.

Le Taffetas Gommé de Paul Gage, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur, ainsi que les ongles et durillons. — Dépôt à Bastia chez M. Pomoni pharmacien. (7813.)

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

Pronete, 27, août, brick-goëlette St-Antoine, c. Mécollin, bois.

De la Mer, 28, bat. à vap. Rubis, c. Béras de Sédages, lieutenant de vais.

Solenzara, 30, brick Colombo, c. Meille, bois.

Arles, 30, tartane Ville d'Arles, c. Audibert, briques.

Livourne, 31, goëlette Assomption, c. Guaitella, blé, tabac.

Marseille, 31, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, dir.

Livourne, 1er, sept. bat. à vap. Commerce de Bastia, c. Valzi, mais.

Marseille, 2, bat. à vap. de l'État, Napoléon, c. De Cuers, dépêches.

De la Plage, 2, mistick Assomption, c. Strati, lapins.

DÉPARTS.

Marseille, 28 août bat. à vap. de l'État Napoléon, c. De Cuers, dépêches.

Livourne, 29, bat. à vap. Pozzo di Borgo, c. Sisoc, pass.

A la Plage, 29, brick-goëlette Constance, c. Valzi, en lest.

A la Mer, 31, bat. à vap. Rubis, c. Béras de Sédages lieutenant de vas.

A la Plage, 1er septembre brick-goëlette Corse c. Marinetti, en lest.

Marseille, 1 allége Théophile, c. Cavailon, fonte en fer.

Toulon, 1, brick Colombe, c. Meille, bois.

Ajaccio, 1, bk-gitte Ville de Bastia, c. Zuani, dalles.

A la Mer, 1 bat. à vap. Antiope, c. de Stahl.

Livourne, 1, goëlette Assomption, c. Thiers, en lest.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

de la moitié des communes de la Corse, seront embran-

Je ne dois pas vous laisser fuir, messieurs, que

Voire commission a été étonnée, pour ne pas dire

Si vous ne donnez pas gain de cause aux conseils

Dès que le système des surveillants est reconnu le

Un membre de la commission avait proposé de de-

1° Que ce service n'ait que trop végété dans un

2° Que le service de la voirie vicinale est dans ses

3° Enfin l'existence de nos ressources ne pouvait

Les décisions, les votes et les vœux qui regardent

peuvent être formulés par la délibération suivante

CARLOTTI

Nous donnons l'article remarquable ci-après que

« Nous ne sommes pas de ceux qui méconnaissent

le bien qu'a fait au pays le gouvernement du roi, en

« Cette retraite de l'état est nécessaire par deux

« Pour se convaincre de cette double vérité, on a

« Cela posé, il nous paraît être d'une bonne admi-

« Nous considérerions comme un malheur que la

« Quelque partisan que nous soyons des réductions,

cial de l'Afrique française, et nous ne croyons pas

« Mais, s'il faut se croire certains bruits, le départe-

« Dans ce but, il n'est pas de sacrifice qui ne soit

« Bien que tardives, nous acceptons, certes, ces

« Trois magnifiques paquebots en fer, sortis des

« Telles sont les réflexions que nous avons involon-

« Nous croyons devoir faire quelques observations

« D'après l'ordonnance du 19 août 1845, les seules

« Il n'est en effet aucun des articles dont le détail

« Mais cette détermination créerait une concurrence

« Après avoir si long-temps refusé le transport des

« Nous ajouterons une autre considération, em-

« Nous considérerions comme un malheur que la

« Nous ajouterons une autre considération, em-

l'existence est menacée sur tous les points par la

« Si le gouvernement attachait de l'amour-propre à

« Le département des finances, si nous en jugeons

« Nous ne pensons point que le pays partage les

« Trois magnifiques paquebots en fer, sortis des

« Pourquoi ne pas encourager ces patriotiques

« L'occasion est belle pour le gouvernement de

« Nous avons remarqué des progrès très sensibles

« Cependant nous signalerons à nos administrateurs

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

Voici le prix moyen par classe :

1° (Pyénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bou-

« Si le gouvernement attachait de l'amour-propre à

« Le département des finances, si nous en jugeons

« Nous ne pensons point que le pays partage les

« Trois magnifiques paquebots en fer, sortis des

« Pourquoi ne pas encourager ces patriotiques

« L'occasion est belle pour le gouvernement de

« Nous avons remarqué des progrès très sensibles

« Cependant nous signalerons à nos administrateurs

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

« Le prince Louis-Napoléon est depuis quelque

« Le condamné de la cour des pairs, Joseph Henry,

temont le loup du second. Le pauvre chien était resté

ITALIE. — On annonce que le marquis L. Paolucci

— Les partisans de l'ancien régime s'agitent beau-

— Le manque de récolte des céréales en France, et

— Le gouvernement espagnol vient d'expédier à

— D'après l'Herold, les ambassadeurs de France,

— Un journal annonce que le tube de cuivre qu'Hen-

« On assure que M. Bernier, attaché au ministère

« Cette décision de l'émir, que nous avons lieu de

« M. Dumon, ministre des Affaires publiques, doit

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LEGALES.

PRIX DE L'abonnement pour la Corse : Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Etranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au bureau du Journal et à Paris à l'Office Corresp. de LÉOLYNET, rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 35 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

reste un mois. Il sera accompagné par M. Teissier, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Le voyage de M. Dumon a pour but d'étudier par lui-même toutes les questions relatives à l'intervention du gouvernement dans les exploitations de chemins de fer.

La session de 1847 de la chambre des pairs et de la chambre des députés est prorogée jusqu'au 11 janvier prochain.

Un bon et très-honnête curé des environs de Mirambeau, ayant contracté des dettes dans l'intérêt de sa paroisse, et ne pouvant pas payer, les créanciers le menacent de faire vendre le modeste mobilier qui servait à cet honnête ecclésiastique.

Le docteur de ce bon curé était à son comble, lorsque Mme la comtesse Duchâtel a été avertie de sa triste position, et les bienfaits de la mère du ministre, qui sont aussi grands que les infortunes, sont venus aussitôt rendre le paix à l'âme du bon pasteur, en le dégageant de ses créanciers.

Indépendamment de cet acte de bonté, Mme la comtesse Duchâtel a remis à ce digne pasteur le produit d'une loterie qui a été tirée dans son château, et dont les plus beaux objets ont été fournis par Mme Duchâtel.

Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de faire connaître les bienfaits de Mme la comtesse Duchâtel, et le bel emploi qu'elle fait de sa haute position, en ne laissant échapper aucune occasion de faire le bien.

Une nouvelle qui serait d'une haute importance et que l'on donnait comme positive à Rome, c'est que le roi de Sardaigne aurait écrit au Pape une lettre très-flatteuse dans laquelle Charles-Albert félicite Pie IX, de l'amalgame qu'il a donné et des institutions qu'il a promises à ses Etats. La bonne harmonie des gouvernements romain et piémontais, serait un coup mortel pour le parti rétrograde et pour l'influence autrichienne.

Cette démarche du roi de Sardaigne, dit-on, a inspiré du courage au cardinal Gizzi, secrétaire d'Etat; aussi a-t-il envoyé une note au roi de Naples; et contient des plaintes sur les intentions hostiles que le gouvernement napolitain montre contre la cour de Rome.

Le Moniteur publie dans sa partie officielle une ordonnance en 41 articles, relative à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes pour l'exécution de la loi 31 mai 1846.

Le Moniteur publie une autre ordonnance qui autorise la régie des contributions indirectes à vendre deux nouvelles espèces de cigares, les demi-pancielas, fabriqués à la Havane, et les terceras, fabriqués à Manille.

L'inventaire de toute la fortune laissée par le feu comte de Saint-Len, l'ex-roi Louis de Hollande, s'élève à quinze millions de francs.

Un journal annonce que M. Cunin-Gradaire ministre de l'Agriculture et du Commerce est dangereusement malade.

La corvette tunisienne, mouillée depuis une semaine en rade d'Endoume, est entrée dans le port de Marseille.

A propos de ce navire, le Courrier de Marseille raconte cette piquante histoire: « L'ambassadeur du dey de Tunis, Sidi-Ben-Ayet, pendant son séjour à Paris, n'a négligé aucun moyen d'importer dans sa patrie les bienfaits de l'industrie française et du luxe européen. Une circonstance fort piquante vient d'en donner une nouvelle preuve à la population de Marseille.

Par les ordres de Sidi-Ben-Ayet, douze jeunes ouvriers ont été choisis dans les premiers magasins de la capitale, et ont reçu la mission de transporter à Tunis les secrets de la fashion parisienne. Un traité pour dix années a fixé les émoluments des jeunes artistes qui devaient se rendre à Marseille et être transportés en Afrique aux frais du gouvernement tunisien.

En effet, la gracieuse caravane est partie de Paris le 16 août, sous la surveillance de deux Cornacs arabes, et est arrivée vendredi 23 à Marseille. Elle devait s'embarquer le lendemain à six heures du matin à bord de la frégate tunisienne Djed-Id-Ma, qui est mouillée depuis plusieurs jours dans la rade d'Endoume.

La présence de ces aimables voyageurs a été marquée ici par d'étranges incidents. Leur moral paraît avoir été gravement affecté par la route et par quelques conseils officieux. Dès le soir de leur arrivée les deux Arabes préposés à leur garde avaient constaté la gravité de la situation, et lorsque l'heure de l'em-

barquement est venue, les jeunes filles se sont unanimesment refusées à partir. Les deux Africains ont voulu à tout prix employer la force, mais en un clin d'œil elles se voyaient dispersées.

D'après le Courrier, les jeunes transfuges n'auraient pas fait bien loin, plusieurs d'entre elles auraient été reconnues au bal du Prado où elles se seraient trahies par leur danse parisienne. La même remarque a été faite, nous le savons, par divers spectateurs. Si les respectables cornacs ont pu en être informés, il est à croire qu'à cette heure les négociations ont été reprises, au besoin avec le secours de ces arguments irrésistibles dont Bastie vante la puissance. La question est grave, mais peut-être qu'éclairées par de nouvelles raisons, ces demoiselles ne voudront pas laisser dans le désespoir le beylik qui attendait de leur habileté toute son élégance, et où tant de têtes africaines sont impatientes d'être coiffées par des mains de Paris.

Notre correspondance de Cannes, à la date du 26 août, nous transmet quelques détails sur les préparatifs qui se font dans les résidences de lord Brougham et M. Temple-Leader pour distraire ces deux nobles Anglais lors de leur séjour dans leurs charmantes villas. Le plaisir de la chasse est, on le sait, en Angleterre, l'amusement favori des grands du pays; aussi les deux illustres personnages que nous venons de nommer ont-ils voulu, en transportant pour quelques mois leurs pétales sur le sol de la France, se livrer à cette agréable distraction avec tout le luxe qui est dans leurs habitudes. Ils ont donc à cet effet fait entourer d'un mur fort élevé la belle forêt de la Croix de Gardy qui s'étend sur une des pentes de la montagne de l'Estérel. Puis ils ont voulu peupler cette forêt des animaux qu'ils chassent chez eux et ils ont fait venir de la Sardaigne quatorze daims, autant de chevreuils, quelques cerfs et biches de la plus grande beauté. C'est le 21 août qu'ils ont été débarqués sur le quai de Cannes, conduits par six piqueurs revêtus de magnifiques livrées vert-écarlate et de velours grenat, à boutons d'or. Depuis trois mois une meute est arrivée d'Angleterre et elle se compose de vingt molosses de la plus belle race et de quatre lévriers originaires du comté de Worcester. C'est à Paris que les équipages de chasse ont été fabriqués et ils sont d'une grande magnificence. Il paraît que l'hiver prochain des réunions fort nombreuses auront lieu chez les nobles lords et que les forêts qui sont dans leurs domaines ressembleront du bruit des cors et des aboiements des meutes. Ce sera à des chasses tout à fait primicières et qui rappelleront sans doute aux illustres étrangers celles qui se font chez eux, dans leurs comtés d'Ecosse ou d'Irlande.

La cour de cassation, dans son audience du 13 de ce mois, a rangé parmi les contraventions punissables tout dépôt sur la voie publique, même rangé avec symétrie, lorsque ces matériaux n'ont pas été éclairés.

La cour de cassation, dans son audience du 13 de ce mois, a rangé parmi les contraventions punissables tout dépôt sur la voie publique, même rangé avec symétrie, lorsque ces matériaux n'ont pas été éclairés.

La cour de cassation, dans son audience du 13 de ce mois, a rangé parmi les contraventions punissables tout dépôt sur la voie publique, même rangé avec symétrie, lorsque ces matériaux n'ont pas été éclairés.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le 13 septembre courant, à dix heures du matin sur la place du nouveau marché de cette ville de Bastia, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de différents effets mobiliers, tels que une armoire, une commode, deux tables, un lit en fer, deux matelas, deux couvertures, cinq tonneaux et autres.

Le tout sera payé en argent comptant. Bastia, le 10 septembre 1846. Signé: BIAGGINI huissier.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BASTIA.

Préviens les habitants que, conformément aux articles 2 et 3 de l'Ordonnance Royale du 23 Août 1835, le plan qui concerne le projet de réunir au territoire de Bastia une portion de celui des communes de St-Martin et Ville, restera déposé à la Mairie à dater d'aujourd'hui, le 8 septembre courant, jusqu'au 23 même mois inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Qu'après ce délai, c'est-à-dire, du 23 septembre courant, au 1er octobre prochain inclusivement, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, M. Pierangeli, juge suppléant de la justice de paix du 1er Arrondissement, procédera à l'enquête de Commodo et Incommodo prescrite par l'article 2 de la loi du 18 juillet 1837, sur le projet dont s'agit.

Fait à la Mairie de Bastia le 8 septembre 1846. Le Maire LAZAROTTI.

AVIS

M. Moretti, ancien Régent au Collège de Bastia, ayant obtenu de Monsieur le Ministre de l'Instruction

publique un diplôme de maître de pension en cette ville, à l'honneur de prévenir les pères et mères, de quelle que son établissement sera ouvert, le 1er octobre prochain.

Il y enseignera les éléments des grammaires latine et française, le calcul, la calligraphie etc. Les élèves trouveront dans le dit établissement une nourriture saine et abondante ainsi que les soins d'un bon père de famille.

Il y aura externat pour les élèves qui voudront faire les classes de 8e et 7e. S'adresser pour les conditions à M. Moretti même, rue du Pontello.

AVIS

Ecompara dalla spiaggia di Aleria verso la fine di luglio ultimo una giumenta di tre anni, alta un metro e 41 centimetri, di pelo bazo, avente un stello in fronte, ed una macchia bianca sulla costa. Qualunque ne dara scritto al Sig. Filippo-Antonio Battisti, proprietario a Serraggio, avrà una buona ricompensa.



PIQUEBOTS À VAPEUR DE LA COMP. VALERA FRÈRES. Service régulier entre Bastia et Marseille et entre Bastia et Livourne.

PROMENADE DE MER

PAR BATEAU À VAPEUR JUSQUA LAVASINA.

Dimanche, 13 du courant, un bateau à vapeur fera des voyages de Bastia à Lavasina et retour.

Un bateau à vapeur, partira de Bastia pour Ajaccio, le 17 septembre à 6 h. du matin, touchant à l'Île-Rousse et Calvi et il arrivera à Ajaccio le soir.

Il repartira pour Bastia le 19 à 6 heures du soir relâchant à Calvi et l'Île-Rousse.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES

De la Plage, 3, sept. bk-gtte Constance, c. Valzi, haricots.

Ajaccio, 3, allégé Fortuné, c. Delmas, pierres de taille. Rio, 5, brick-goëlette Antoniette, c. Belgodere, miranai.

Livourne, 5, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, blé. De la Plage, 6, brick-goëlette Corse, c. Marinetti, haricots.

Fiumorbo, 6, brick-goëlette Deux-Amis, c. Alfonsi, sésame.

Ajaccio, 6, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, passagers. De la Plage, 8, ch. marée Amélie, c. Laporta, bois.

Rio, 8, brick-goëlette Conception, c. Lombardi, min. Rio, 8, brick-goëlette Conception, c. Rogliano, min. Propriano, 8, mistick St-Vincent Ferreri, c. Battistoni, blé et planches.

Bouffazio, 8, tartane Coquette, c. Armand, plâtre et poterie.

Marseille, 9, bat. à vap. de l'État Bastia, c. Santi, dépêches.

DÉPARTS.

Livourne, 3, septembre, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, passagers.

Ajaccio, 3, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, passag. Marseille, 4, bat. à vap. de l'État Napoléon, c. De Cuers, dépêches.

Rio, 4, brick-goëlette Conception, c. Lombardi, en lest. Gènes, 5, bomb. Angélique-Rosine, c. Liparelli, en lest.

Livourne, 5, mistick Assomption, c. Stretti, lupins. Livourne, 5, tartane Ville d'Arles, c. Landibert, en lest. Rio, 5, brick-goëlette Conception, c. Rogliano, en lest. Toulon, 5, brick-goëlette Constance, c. Valzi, haricots. Marseille, 7, brick-goëlette Deux-Amis, c. Alfonsi, sésame.

Marseille, 8, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, pass. Rio, 9, brick-goëlette Antoniette, c. Belgodere, en lest. Rio, 8, goëlette Assomption, c. Guatiella, en lest. Livourne, 9, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, pass. Solenzara, 9, brick-goëlette St-Antoine, c. Sanguinetti, en lest.

LE SIROP LAROZE d'écors d'oranges amères TONIQUE ANTI-NERVEUX, est prescrite avec succès par les meilleurs médecins dans les affections nerveuses, de l'estomac et des intestins. Il excite, rétablit la digestion, guérit les gastralgies, la langueur, le dépérissement, la débilité, les diarrhées, les convalescences trahissantes, détruit la constipation, 3 fl. le flacon. On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet et signature Laroze. — Dépôt chez M. Pomont pharmacien à Bastia (7900).



BASTIA (SUITE)

Depuis trois mois deux bandits qui s'étaient rendus redoutables par les crimes qu'ils avaient commis et par les menaces qu'ils avaient faites, tenant la Balagne dans l'incertitude. Depuis cette même époque les voligeurs corse s'étaient mis à leur poursuite et ne leur avaient donné aucun instant de repos. Pourchassés de tous côtés, forcés de quitter la montagne, ils s'étaient réfugiés à Maro, Aveyras de leur nouvelle retraite, les voligeurs en résidence à Ville et à Spoloncato, sous la conduite du lieutenant Catillon, se rendirent le 12 septembre près de la maison où étaient les deux bandits. La maison fut soigneusement entourée, toutes les issues fermées et dès lors tout moyen de fuite devenant impossible, le plus redoutable des bandits, Michelini dit Tizio, de la commune de Ville, résolut de vendre chèrement sa vie. Les deux bandits ayant remarqué que le lieutenant Catillon se promenait sur la place, en face de la maison dans laquelle ils s'étaient retirés une explosion eut bientôt lieu; le lieutenant fut atteint d'une balle; elle causa une blessure qui, malheureusement devait être mortelle. En effet peu de temps après l'infortuné lieutenant succomba. Cette perte est d'autant plus regrettable que le lieutenant Catillon s'était fait remarquer par l'activité infatigable qu'il avait développée dans la poursuite des bandits et par le grand nombre d'arrestations qu'il avait faites. Le lieutenant Catillon s'était en outre concilié l'affection de tous les habitants par son caractère franc et ouvert; aussi sa mort déplorable a-t-elle été un sujet de tristesse pour tous les habitants de la Balagne qui l'avaient justement apprécié.

La résistance de Michelini, le nouveau crime dont il venait de se rendre coupable, soit par lui-même, soit par son complice, rendait tout ménagement impossible. Une vive fusillade fut dirigée contre Michelini qui cherchait à fuir par la toiture de la maison; il fut mortellement atteint, par le brave voligeur Crociocchia qui était monté courageusement sur le toit, succomba bientôt à sa blessure.

Restait son complice Athanase de Ville aussi, qui s'était barricadé dans une chambre, annonçant toute fois qu'il consentait à se rendre. Cependant quelque temps après, on entendit les portes et on sentit Athanase, qu'on trouva caché sur un lit, enveloppé dans une couverture. Ces deux bandits avaient des provisions considérables en poudre, puisqu'on a saisi cent cartouches. Athanase a été immédiatement conduit à Calvi, et le juge d'instruction et le procureur du Roi de cette ville, se sont immédiatement transportés à Maro pour commencer l'instruction de cette affaire.

La destruction de Michelini dit Tizio, l'arrestation d'Athanase, ces deux bandits redoutables, fait le plus grand honneur aux voligeurs corse de Spoloncato et de Ville qui, au nombre de dix sept, ont atteint ce résultat important. Au mois de juin dernier Michelini et Athanase avaient tué deux personnes, blessé trois; ils avaient en outre adressé de nombreuses menaces et une partie de la population se trouvait ainsi sous le poids d'effrayantes inquiétudes. Aussi la nouvelle de la destruction de ces bandits a-t-elle vivement préoccupé l'attention des habitants de la Balagne. Dans tous les villages, cet événement, avec ses moindres détails, était devenu le sujet général de toutes les conversations. Tous s'accordaient à payer un juste tribut d'éloges à l'infortuné lieutenant Catillon, dont la famille a tous les droits à la bienveillance du Ministre de la guerre. Nous ne doutons pas que le ministre ne tienne compte à la veuve et aux fils du lieutenant Catillon de son dévouement, de ses nombreux services et de sa mort déplorable.

On nous annonce que le gouvernement portera son attention sur les ruines, que, dans notre amour pour la Corse et la grandeur de la France, nous signa-

vous encore d'envoyer à M. le président de la commission centrale du monument Paoli la somme de 433 fr. 35 c., dont 343 fr. 35 c. provenant des versements de souscriptions qu'il a recueillies, et 500 fr. pour ajouter à ses précédentes offrandes. M. Piccioni se trouve ainsi avoir versé, pour son compte personnel, la somme de 2,300 fr. qui, ajoutée au montant des souscriptions que d'autres Corse lui ont remises, donne un total de 5,231 fr. 42 c. Encore quelques patriotes comme lui, et la dette du pays envers Paoli serait bientôt soldée; la statue du Père de la patrie n'attendrait pas à s'affirmer à nos regards et à notre reconnaissance.

M. Piccioni a été, au reste, dans cette occasion ce qu'il est toujours quand il s'agit de l'honneur et des besoins de son pays natal. Chaque jour ses bienfaits comme sa pensée franchissent l'océan pour venir embellir un village, ouvrir une route, élever une fontaine, ou secourir un établissement d'utilité publique. Son patriotisme est au niveau de son immense fortune.

Deux d'une de ces trompes fortes et profondes qui font haïr le crime avec la même énergie qu'elles font aimer la vertu, M. Piccioni ne pardonne pas même à un jour lui aux anciens oppresseurs de sa patrie. Dans sa lettre à M. le Président de la commission centrale, il s'exprime ainsi: « Qu'il est aussi bon Corse qu'enfant de Gênois à la mort. Mais si tout son sang bouillonne encore au nom détesté de nos tyrans, son âme généreuse s'ouvre toute entière aux malheurs des Polonais; il se dit qu'il y a de braves gens obligés de fuir les lieux de leur naissance. Dans son amour de l'humanité, comme dans celui de l'avenir de celle-ci, il fait des vœux pour que notre bon et grand Roi offre un asile en Corse à ces nobles victimes du despotisme.

Ces sentiments honorent M. Piccioni; ils prouvent et la bonté de son cœur, et la justesse de son esprit. Puisse le ciel les faire partager par le gouvernement de la France! Si on envoyait cinquante ou soixante mille Polonais dans la riche plaine d'Aleria, on ne tarderait guère à voir renaitre une ville, qui, par sa ravissante position et la fertilité de ses campagnes, n'aurait rien à envier aux plus belles villes du monde.

Le voyageur qui s'arrête au milieu des ruines de l'ancienne ville d'Aleria éprouve tout à tour les plus douces et les plus tristes émotions. Quand ses regards se promènent sur une vaste mer qui les bords auverant sur une plaine immense qui s'étend au nord jusqu'à Cervione, au midi jusqu'à Solenzara, au couchant jusqu'au pied des montagnes qui se dessinent au loin en amphithéâtre, couronnées de neiges éternelles et de forêts aussi anciennes que la terre; quand il voit enfin une rivière, comme le Tavignano, serpenter dans cette plaine, il se trouve saisi d'une douce et agréable rêverie, et il ne peut se rassasier de ce beau et magnifique tableau qui se déroule devant lui. Mais le cœur lui saige, son âme se déchire quand sa pensée lui rappelle que cette contrée, jadis si riche, si florissante, si peuplée, et recélant encore tous les germes d'une prospérité immense, est aujourd'hui condamnée par le mauvais air à une solitude stérile et meurtrière.

Le gouvernement qui verse tant de trésors en Afrique, ne songera-t-il jamais à faire quelques sacrifices pour relever une ville, dont la position lui assignerait un rôle important dans les futures destinées de la Méditerranée et de l'Italie! L'étang de Diana, qui était l'ancien port de la ville d'Aleria, serait facilement rendu à sa première destination. Une côte de plus de trente lieues d'étendue se couvrirait en même temps de marais intrepides et expérimentés, et la politique de la France trouverait un jour dans ces nouveaux éléments de force et de puissance le moyen presque assuré de dominer les événements, et de protéger la paix du monde.

Où, le temps viendra, où le gouvernement portera son attention sur les ruines, que, dans notre amour pour la Corse et la grandeur de la France, nous signa-

ons aujourd'hui à sa solennité. Nous avons alors rejoint nos pères, ces héros qui combattirent vingt siècles pour défendre leur liberté et leur indépendance, mais ces lignes resteront pour témoigner de nos vœux et de nos espérances. Elles resteront aussi un témoignage de nos efforts pour élever une statue à notre illustre concitoyen, et pour transmettre à nos arrière-petits les œuvres de patriotisme de nos contemporains.

On travaille déjà, à Fizzano, sous les yeux du célèbre Bartolini, au modèle de la statue; on prépare et même temps une relation de la prochaine érection du monument Paoli. Ce sera une page de notre histoire, où chacun aura son lot. En attendant voici les noms des nouveaux souscripteurs qui ont remis à M. Piccioni leur offrande avec un empressement qui prouve que quelque part et aussi loin qu'on soit placé, les âmes généreuses répondent toujours à l'appel de la patrie.

- 1° Antonini frères, de Palasca 5
2° Nicolas Renucci de Feliceto 5
3° Fantauzzi de Morsiglia 10
4° Gaspari Toussaint de Sisto, pièces de cinq francs 40
5° Vincent Grisanti de Nonza, pièces de cinq francs 10
Total fr. 343 55 c.

Par ordonnance royale en date du 10 septembre le collège électoral de Bastia est convoqué pour le 10 octobre prochain à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. le Maréchal Sébastiani qui a opté pour le collège électoral d'Ajaccio.

Une ordonnance royale, également du 6 septembre, porte ce qui suit:

Art. 1er. — La convocation du conseil général de la Corse, fixée au 14 septembre présent mois, par une ordonnance du 16 août, est ajournée au 13 octobre prochain. La session sera close le 20 octobre.

Art. 2. — La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement de la Corse qui devait avoir lieu du 5 au 9 octobre, commencera le 5 novembre et se terminera le 9 du même mois.

L'Académie française distribue, chaque année, des prix de vertu fondés par M. Monthyon. Ces prix sont accordés aux personnes qui, pendant plusieurs années, se sont distinguées par des actes vraiment remarquables de charité et de dévouement, et après un examen sévère des titres des candidats qui se sont recommandés à la bienveillance de l'Académie. Dans le nombre des seize personnes qui ont été préférées à cause de leur belle conduite, figure un habitant de Bastia, M. Jean-François-Félix. Cette distinction est d'autant plus honorable qu'elle était sollicitée pour cent individus. Nous sommes heureux de reproduire ici la partie du discours de M. Viennet qui le concerne. Voici comment s'exprime le directeur de l'Académie.

« Cet esprit de famille (M. Viennet venait de parler du dévouement consacré par une mère à ses parents) si précieux, si plein de consolations, distingue, au plus haut degré, le sieur Jules-François Félix, de Bastia. Il est l'aîné des cinq enfants d'un perruquier; il avait dix-neuf ans quand son père mourut; et, sans la moindre hésitation, il résolut d'en servir à ses frères et sœurs. Les cinq orphelins n'ayant rien à partager, aucun débat de succession ne troubla leur union fraternelle. Jules-François n'a point désespéré de la Providence; il a vécu de privations, il a multiplié les faibles ressources de son état par son industrie; il a élevé, il a établi ses trois sœurs; il s'est vu lui-même au collier, comme s'il avait prévu ce que l'avenir lui réservait d'obligations volontaires. En effet, la mort de ses deux sœurs lui a rendu ses sœurs, et avec elles sont venus des enfants qu'elles ne pouvaient nourrir. Jules-François ne recula point devant ces nouvelles charges; il fait face aux besoins de tous, il remplit envers

M. Piccioni, le riche négociant de St-Thomas, dont le nom est si honorablement connu de nos lecteurs,

«eux tous les devoirs du père de famille. C'en est un peu, mais que de dévouement, mais combien de frères s'en abstenent! Le mariage de ceux que Jean-François-Félix s'est imposés en fait un acte de haute vertu; et Abdou, a été heureux de reconnaître que, dans cette lie aux nocurs si énergiques, l'esprit de famille ne se traduisait pas toujours en assassinats et en vengeances.»

La récompense accordée à M. J. F. Félix consiste en une médaille d'or de la valeur de cinq cent francs.

«Notre jeune compatriote, M. Fortuné Guasco, dont l'année dernière nous avions constaté les succès obtenus à l'école de peinture de Dijon, a encore obtenu cette année une médaille d'argent, à la distribution des prix faite à cette école le 29 août dernier. Les tableaux qui lui ont valu cette nouvelle et honorable distinction seront bientôt à Bastia et les amateurs de peinture pourront vérifier par eux-mêmes les progrès accomplis par M. Guasco. Il vient à Bastia pour prendre part au concours qui doit s'ouvrir pour les bourses fondées à Rome par notre honorable et bienfaisant concitoyen, M. le docteur Sisco. Il serait impensable que le concours fut promptement annoncé et ouvert, car c'est au 1er novembre à l'époque de l'ouverture des cours que les diètes qui obviennent aux bourses en question, doivent se trouver à Rome. Il n'y a donc pas de temps à perdre; les administrateurs du legs-Sisco ont écrit déjà depuis quelque temps à l'administration municipale pour qu'elle pût voter une vacance d'aujourd'hui. Il serait fâcheux, qu'un plus long retard compromît les dispositions généreuses du docteur Sisco.»

M. Fortuné Guasco se trouve, au reste, dans les meilleures conditions pour obtenir cette préférence à laquelle il a toute espèce de droit et à Dijon on le jugerait digne d'obtenir cette faveur, qui ne serait que la récompense justement méritée de longs efforts et d'honorables succès. Voici en quels termes s'exprimait sur son compte, l'Echo de la Côte d'Or, journal de Dijon.

«Dans l'examen que nous avons fait des travaux de nos élèves de l'école des beaux Arts, nous avons particulièrement remarqué les peintures de M. Guasco à Bastia. On dit que ce jeune homme va se rendre à Rome où il sera entretenu par son département. Nous nous en féliciterons car tout le monde reconnaît qu'il y a en lui l'étoffe d'un artiste hors ligne. Nous croyons inutile de rien ajouter à cet éloge et nous faisons des vœux sincères pour que la Commission de Bastia encourage par ses choix ces espérances fondées et leur donne moyen de se réaliser.»

«Le tremblement de terre du 14 août dernier a réduit plusieurs habitants de la Toscane à une extrême misère. Pendant que ces malheureux pleurent la perte de leurs biens, il ne reste pour eux ni pain ni toit.»

«La charité publique en Toscane, s'est montrée empressée, ardente, unanime pour voler, sur l'exemple du Prince, père de son peuple, au secours des victimes de cette grande et horrible catastrophe qui s'est étendue sur un territoire de 300 milles carrés.»

«Nul doute que partout où un appel à la bienfaisance publique sera fait, il entendra. C'est dans cette conviction qu'une souscription a été ouverte au Consulat de Toscane de notre ville où les offres seront reçues.»

Nouvelles diverses

«La chambre des députés a terminé de la première partie de la session ses travaux. Ouverte le 17 août, cette petite session a duré dix-huit jours. Dans cet intervalle, la chambre s'est réunie seize fois en séance publique. Les vérifications de pouvoirs ont occupé treize séances; deux ont été consacrées à la nomination et à l'installation du bureau définitif, et enfin une, aux interpellations sur les incendies qui désolent plusieurs localités et à la délibération sur l'adresse en réponse au discours de la couronne.»

«La chambre a perdu deux de ses membres, M. Portalis qui vient de mourir à Paris, et M. Nozeron, qui a donné sa démission. Trois membres MM. Hallez-Claparède, Convers et Dault ont cessé de faire partie de la chambre par suite de l'annulation de leurs élections. Un seul, M. Dronillard, n'est pas encore admis; son admission a été ajournée pour attendre le résultat de l'enquête judiciaire qui se poursuit sur cette élection, à Quimperlé.»

Six collèges électoraux seront encore convoqués par

«les doubles nominations de MM. de Salvandy, le général Thiers et Paillet.»

«On lit dans le Journal des Débats du 4 :

«Le mariage de M. le duc de Montpensier avec l'infante dona Luisa est décidé. «Le mariage de la reine et celui de sa sœur doivent avoir lieu à Madrid dans les derniers jours d'octobre.» La reine Isabelle est née à Madrid le 10 octobre 1830; S. M. est par conséquent âgée de près de seize ans.»

«L'infant don François d'Assise est né le 13 mai 1822; il a eu vingt quatre ans au mois de mai dernier.»

«M. le duc de Montpensier est né à Neuilly le 31 juillet 1824; S. A. R. est par conséquent âgée d'un peu plus de vingt-deux ans.»

«Dona Maria-Luisa-Ferdinanda, infante d'Espagne, est née le 30 janvier 1832; S. A. R. est âgée de quatorze ans et sept mois.»

«M. le ministre de l'instruction publique, dans l'intérêt de la propagation de l'enseignement primaire, a jugé nécessaire d'étendre les dispositions de l'article 10 de la loi du 28 juin 1833, de manière à introduire l'enseignement primaire supérieur dans des communes dont le chiffre de la population n'atteindrait pas 9,000 âmes. Toutefois, comme il ne leur serait pas possible d'entretenir deux écoles distinctes, M. le ministre a pris, en conseil royal de l'instruction publique, un arrêté, publié dans la Revue administrative, d'après lequel tout instituteur breveté pour le degré supérieur, qui dirige l'école d'une commune de plus de 1,300 âmes, peut être autorisé à étendre son enseignement au degré supérieur, à la seule condition qu'il lui sera adjoint, par la commune, un sous-maître breveté et régulièrement nommé, chargé principalement, sous la surveillance du chef de l'école, de la classe élémentaire. Dans tous les cas, les directeurs de ces écoles mixtes continueront de n'être institués que pour la direction d'une école primaire élémentaire.»

«On lit dans le Moniteur :

«Par ordonnance royale du 6 septembre, M. le comte de Salvandy, ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique est chargé de l'intérieur du ministère des travaux publics.»

«On assure que le nouveau pape, Pie IX, en accordant les dispenses nécessaires pour le mariage de la reine d'Espagne, aurait témoigné à M. Rossi toute la joie qu'il éprouvait du mariage de M. le duc de Montpensier. M. Rossi, selon le vœu du Saint-Père, a fait part au Roi de cette circonstance.»

«On dit qu'à l'occasion du mariage du duc de Montpensier, et aussitôt que ce prince sera de retour avec sa jeune épouse, des fêtes brillantes auront lieu au château d'Eu.»

«M. le marquis de Miraflores, président du sénat espagnol, vient de quitter Paris, où il se trouvait pour se rendre à Madrid, afin d'assister à l'ouverture des chambres, qui aura lieu le 14.»

«Ce qui a fait échouer les propositions de médiation adressées par l'Angleterre aux Etats-Unis et au Mexique, c'est que cette puissance voulait ériger la Californie en province neutre sous le protectorat de la France, des Etats-Unis et de l'Angleterre. Le gouvernement de l'Union n'a pas cru devoir adhérer à cette proposition.»

«On veut donner au mariage du duc de Montpensier un éclat extraordinaire. On dit qu'à cette occasion des nominations auront lieu dans l'ordre royal de la légion d'honneur, et que des promotions seront faites dans les différents services de l'état. On ajoute de plus que des grâces seront accordées à plusieurs condamnés.»

«On annonce que le roi a l'intention de faire donation au duc de Montpensier personnellement du château de Pau et de ses dépendances.»

«Quelques préparatifs de fête se font, en ce moment, à Fontainebleau. C'est là, dit-on, que la cour se rendra le mois prochain pour recevoir la jeune femme de M. le duc de Montpensier, lors de son arrivée en France.»

«De grands travaux s'exécutent à la Malmaison. On pense que la reine Christine accompagnera en France la duchesse de Montpensier, et qu'elle passera quelques semaines à Paris.»

«L'infante Luisa, dont la main est promise au duc de Montpensier, est un des plus riches partis de l'Europe. Ferdinand son père a laissé en mourant à ses deux filles une fortune personnelle de 16 millions de piastres environ. Dona Luisa aurait donc huit millions de piastres pour sa part; mais il est probable que l'his-

«tritage a subi quelque diminution pendant les longues guerres civiles et ont obtenu comme récompense. L'argent a été presque toujours payé en bons de caisse dans les guerres. On évite cependant encore à 20 millions de francs la fortune de dona Luisa. Il faut ajouter la dotation de 3 millions de réaux dont jouit actuellement l'infante. Cette dotation, si elle est réduite le jour où la reine Isabelle aura un enfant dont la naissance écartera l'infante du trône.»

«On nous écrit de Rome :

«Les réformes si hardiment entreprises par le nouveau pape se poursuivent, malgré les obstacles de tous genres qui s'unissent pour les entraver. Bien que l'intention connue de Pie IX ne soit nullement de faire sortir des Etats de l'Eglise la société de Jésus, cependant telle est la force des choses, telle est l'influence des mesures libérales qui viennent d'être successivement décrétées, qu'on ne voit plus un seul jésuite dans les rues de Rome, qu'ils semblent avoir disparu. Il en est de même de presque tous les membres du sacré collège; ils se sont retirés dans leurs villas et ne prennent plus aucune part au gouvernement. On pourrait croire que, par leur retraite, ils veulent tracer un cercle de réprobation autour de la généreuse conduite du saint père, prouver aux puissances absolutistes qu'ils sont entièrement étrangers à des changements dont les résultats ne tendent à rien moins qu'à la régénération de l'Italie. Mais voici un fait bien autrement grave et que d'autres correspondances ne tarderont point à vous confirmer, c'est que toute la jeunesse de Rome, frappée de l'attitude hostile prise par une grande partie des membres de la haute cléricature, vient spontanément de se réunir et de s'engager par serment à rendre tout le sacré collège personnellement et solidairement responsable de tout attentat secret ou public qui pourrait être commis ou projeté contre la vie du saint-père. Nous sommes loin de partager les sentiments qui ont suscité cette étrange manifestation, mais on y peut voir au moins l'enthousiasme qu'inspire le nouveau pape et les espérances qui se fondent sur la largeur de ses vues.»

«L'infant don Francisco de Assis s'est trouvé légèrement indisposé pendant quelques jours; sa royale fiancée, accompagnée de la reine-mère et de l'infante, lui a fait une visite. Dès que l'on a connu officiellement à Madrid, le choix que la reine a fait de l'infant don Francisco d'Assise, il s'est vendu un si grand nombre de portraits de ce prince, qu'au bout de quelques heures on n'en pouvait plus trouver un seul dans tous les établissements lithographiques de la capitale.»

«On assure que le cadeau de noces que l'infant don Francisco de Assis va faire à S. M. consiste en une magnifique parure de perles évaluée à 5 millions de réaux (1,250,000 fr.). Cette parure appartenait à l'épouse défunte de l'infant don François de Paule, et tous ses enfants ont cédé la part qui leur revenait pour qu'on pût offrir ce présent à la reine.»

«Les feuilles progressistes prétendent que l'infant don Enrique a été invité à revenir à Madrid, et qu'il aurait répondu qu'il n'y rentrerait qu'autant qu'il obtiendrait une éclatante réparation de l'injure qu'on lui a faite en l'exilant sans autre forme de procès. Les mêmes feuilles représentent comme prochain le retour du général Narvaez à Madrid, et annoncent que la présidence du sénat lui est réservée.»

«Le départ de M. le duc de Montpensier pour l'Espagne est fixé, dit-on, au 18 septembre. Le prince sera accompagné de M. le duc de Nemours.»

«Les derniers journaux de New-York annoncent la mort de Pietro Maroncelli, le compagnon de captivité de Silvio Pellico. Après être sorti, horriblement mutilé, des prisons du Spielberg, Maroncelli n'a pu trouver dans la liberté qu'un long martyre; il est mort fou.»

«Un maire d'une commune du département de Saône-et-Loire vient d'être condamné, par le tribunal de police correctionnelle de Chalon-sur-Saône, pour avoir chassé sur sa commune en temps prohibé. Les circonstances de cette contravention sont assez plaisantes pour mériter d'être rapportées.»

«Le maire fit des reproches aux gendarmes de la brigade de Buxy sur un relâchement dans leur service; il se plaignait de la destruction du gibier avant l'ouverture de la chasse, et leur recommandait de venir sur le territoire de Sainte-Bélène les deux derniers jours de la période patronale, les braconniers ne manqueraient en campagne afin d'approvisionner la table des bêtes de la fête.»

«Les gendarmes, piqués d'un reproche qui leur semblait peu mérité, devancèrent le rendez-vous. Soit par

calcul, soit par inspiration, ils étaient des le lendemain à l'heure de jour à Sainte-Bélène.»

«Deux coups de fusil éveillèrent l'attention des sbires investigateurs; ils s'élançent à travers champs, non sans perdre leur tricorne, et saisissent le malencontreux chasseur.»

«Cet homme était précisément M. le maire de la commune, qui de l'attendait pas à tant de politesse dans ses jonctions. Pauvre maître... honteux et confus, il jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.»

«On ajoute aux nouvelles de La Vera-Cruz qu'il y a eu, en faveur de Santa-Aux, un prononciamiento qui a jeté la ville dans une grande agitation. On dit qu'une députation va se rendre par le paquebot à la Havane, pour inviter Santa-Aux à retourner au Mexique.»

«Notre correspondant d'Alexandrie nous écrit ce qui suit à la date du 30 août :

«Méhémét-Ali est arrivé à Alexandrie le 24 août au matin. Son retour a causé dans la ville une immense joie et a été dignement fêté par la population entière. Le vice-roi a paru très-sensible à ces manifestations publiques.»

«S. A. n'est restée à Alexandrie que 4 jours; le 28 au matin elle est partie pour le Caire où son retour sera célébré par de brillantes fêtes.»

«S. A. Ibrahim-Pacha, depuis qu'il est au Caire, s'applique à prouver que son voyage en Europe n'est pas demeuré sans fruit. Le lendemain de son arrivée dans la capitale, il a donné la bière à tous ses mamelucks esclaves, leur permettant de la quitter ou de rester avec lui, suivant leur plaisir.»

«Un autre fait qui honore également S. A. mérite d'être rapporté :

«Le grand rabbin des juifs étant mort, et ses coreligionnaires craignant d'être troublés par quelque fanatique en rendant les derniers devoirs au ministre de leur culte, demandèrent quelques soldats pour leur servir d'escorte. Ibrahim-Pacha s'empressa de mettre à leur disposition trois mille hommes et sa propre voiture dans laquelle la bière a été transportée au cimetière. S. A. entend qu'en Egypte comme en Europe tous les cultes soient respectés et protégés.»

«Une compagnie, au capital de 200,000 livres sterling (5 millions de francs), vient de se former à Londres pour la confection du pain. Les entrepreneurs livreront le pain au prix coûtant, augmenté de 5 p. 100 seulement.»

«On a découvert à Corocore, en Bolivie, une mine d'argent fort riche qui, dit-on, dépasse de beaucoup, par son étendue et la qualité du minéral, les mines si renommées du Potosi.»

«On annonce à Bruxelles la vente de la célèbre galerie de M. Tan N... qui est morte le mois dernier. Cet amateur de tableaux avait consacré sa vie et le capital de 40,000 fr. de rente pour satisfaire sa passion pour les chefs-d'œuvre de la peinture flamande. Il possédait une admirable collection qui avait complètement ruiné, car il ne cessa d'acheter des tableaux que lorsqu'il ne lui restait plus un écu de son patrimoine. Tombé dans la misère, manquant du nécessaire, il aurait pu vivre dans l'aisance en vendant quelques tableaux les moins précieux; mais il serait mort de faim plutôt que de distraire la moindre parcelle de son trésor. Lorsqu'il se trouva réduit à des expédients, sa galerie lui offrit une ressource qui suffisait à sa frugalité. Un vieux serviteur, qui lui était resté fidèle, et qui le servait sans gages, montra aux étrangers la splendide collection de chefs-d'œuvre, et recevait, pour prix de cet office, quelques pièces de monnaie, unique revenu sur lequel vivait le maître et le valet.»

«Il y a quelques années, le vieux serviteur mourut; M. Van N... n'en aurait pas trouvé un autre aux mêmes conditions; il s'en passa; mais faine du domestique, le revenu ne manqua pas. Quand un amateur se présentait pour visiter la galerie, M. Van N... endossait la livrée et montrait les tableaux. — Mon maître est sorti, disait-il, mais en son absence, c'est moi qui fais les honneurs de la maison. — Puis il déployait, au sujet de chaque toile, une érudition qui charmait les auditeurs. Quelquefois on lui adressait des questions sur son maître; ou se permettait même des railleries sur le étrange manie qui le condamnait à la pauvreté. — C'est un original, disait-on, c'est un fou; que n'a-t-il d'honnêtes collatéraux pour le faire interdire! — M. Van N... écoutait ces discours avec un stoïque sang-froid, répondait en bon domestique attaché à son maître; et la visite terminée, il tendait philosophiquement la main à l'offenseur de curieux satiristes. Vous êtes un type comme on n'en renvoie plus qu'en Belgique et en Italie.»

«Par le paquebot des Anillets Des, de ce reçu en Angleterre, des avis de Mexico jusqu'au 30 juillet, et de la Vera-Cruz jusqu'au 9 août.»

«En voici le résumé :

«Une grande partie des troupes qui garnissaient la capitale ont été envoyées dans le Nord, et le président Parada, après avoir remis le pouvoir entre les mains du vice-président Bravo, se précipita à aller les rejoindre. Mais de nouveaux embarras avaient jusqu'alors empêché son départ; le cabinet mexicain, encore une fois, donna sa démission, et, aux dernières dates, il n'avait pu être reconstruit.»

«La situation intérieure de la république s'aggrave aussi de plus en plus. Le port de la Vera-Cruz, malgré le blocus auquel il reste soumis, a suivi l'exemple des provinces méridionales, et s'est prononcé pour Santa-Anna, le 31 juillet. Une députation a été expédiée par le Des, après de l'ex-président, pour hâter son retour, et le 8 août, il a quitté la Havane avec toute sa famille, ainsi que son ancien ministre Almonte, sur le steamer l'Arab, pour rentrer dans son pays, d'où il était sorti en proscrire. Il s'est d'abord dirigé vers Sisal, mais on pense qu'il débarquera à la Vera-Cruz même, où l'escadre américaine ne doit pas, dit-on, s'opposer à son entrée. Les habitants de Guadaluajara, qui se sont insurgés en sa faveur, continuent de se maintenir en révolte au centre de la ville, malgré les assauts dirigés contre eux, et après une affaire assez vive, ils se sont emparés d'une position fortifiée à la défense de laquelle le général opposé a perdu la vie.»

«D'un autre côté, les forces réunies à la frontière sont incapables de résister à la marche victorieuse de l'armée américaine.»

«Dans une partie de l'Inde, à une centaine de lieues de Calcutta, au milieu des montagnes qui touchent presque à la baie du Bengale, existe une population nommée les Khausous. Ce peuple singulier présente les traits de la plus profonde barbarie; à quelques jours de distance de la capitale la plus civilisée du monde asiatique. La Revue de Calcutta donne des détails aussi horribles que curieux sur les habitudes et costumes religieux de ces sauvages. La manière dont ils pratiquent les sacrifices humains fait frémir, et la bonne foi avec laquelle ils y procèdent saisi d'étonnement. Ces sacrifices sont faits en l'honneur de la déesse de la Terre, et, dans les idées de ces affreux idolâtres, le sang humain est nécessaire pour arroser le sol, afin de le rendre fertile. Dans ce but, ils achètent des enfants ou même des adultes, que des pourvoyeurs, nommés Panmas, enlèvent aux Hindous vivant dans les plaines.»

«Les victimes, nommées Merias, sont élevées et gardées avec soin jusqu'au jour du sacrifice. On les considère comme douées d'un tel caractère de sainteté, que les familles dans le sein desquelles ces hommes, destinés à être immolés, forment des liaisons temporaires avec les femmes et les filles, s'en trouvent très-honorés. On leur donne des terres et des troupeaux, on leur choisit des femmes dans les castes hindoues; mais les enfants qui naissent de ces unions sont destinés à subir le même sort que celui qui attend leur père, aussitôt que la divinité redoutable paraît exiger ce sacrifice. La manière dont on immole ces Merias est décrite dans les termes suivants :

«Tous les préparatifs de la cérémonie se font sous la conduite du patriarche de la tribu, accompagné du prêtre. C'est toujours ce dernier qui est l'organe de la volonté divine, et, lorsqu'il déclare que celle-ci demande une victime, la population des deux sexes accourt pour assister au sacrifice. La cérémonie dure trois jours. Le premier jour, toute la population prend part à un banquet. On mange, on boit, et on se livre à toute sorte d'excès. Le second jour, la victime, qui a gardé le jeûne depuis la soirée de la veille, est soigneusement lavée, habillée à neuf, et on la promène en procession avec accompagnement de danse et de musique; du village jusqu'au bois sacré de Meris, situé sur le bord d'un torrent. Au centre du bois est fixé un poteau auquel le prêtre attache par le dos le triste héros de toutes ces cérémonies. On l'oint d'huile, de ghi (ou beurre rance), on le barbouille avec du carouma, on l'orne de fleurs; et pendant toute la journée la population se prosterne devant lui en adoration. Chacun cherche à s'emparer de quelques reliques; les morceaux de la tête du curcuma dont il est couvert sont surtout recherchés par les femmes.»

«Le troisième jour on donne pour toute nourriture aux malheureux qu'on va immoler un peu de lait et de sucre; et la fête bruyante et licencieuse du premier jour recommence. A midi, le prêtre, qui, dans la nuit de la veille, a fait la recherche de la place convenable

pour l'immolation en faisant enfoncer des bâtons pointus dans la terre et en marquant l'endroit où le bâton a pénétré à la plus grande profondeur, conduit la victime sur le lieu qu'il désigne le plus agréable à la déesse de la terre. Comme il est nécessaire, d'après les idées de ces fanatiques, que la victime s'offre avec une résolution, et qu'en même temps il n'est pas permis de la lier, on brise au malheureux sacrifié les os des bras et des jambes. Le prêtre, accompagné des anciens de la tribu, prend une branche de bois vert, la fend par le milieu et introduit le corps de l'infortuné entre les deux moitiés, dont il lie les deux bouts avec des cordes.»

«Ces préparatifs étant terminés, le prêtre donne le signal de l'immolation en frappant la victime de la hache dont il est armé. Tous les assistants se précipitent alors sur la victime avec des cris féroces accompagnés d'une musique bruyante, la dépècent, et, enlevant des lambeaux de chair, ils s'écrient : « Nous l'avons achevé, en payant le prix, aucun péché ne retombe sur nous. » Cet horrible sacrifice ainsi consommé, chacun rentre chez soi en emportant son lambeau sanglant, et, pendant trois jours, reste enfermé sans proférer une parole. Au bout de trois jours, on tue un buffle, et toutes les langues son déliées.»

«De nombreux ouvriers sont à l'œuvre sur les terrains de la Compagnie immobilière des Champs-Élysées, pour la construction du nouveau jardin d'hiver et de l'école de natation à l'eau chaude. Ces deux établissements seront ouverts au public dans le courant de décembre prochain, et il y a tout lieu d'espérer, que les quatre premiers mois d'exercice ayant donné 19 p. 100 aux actionnaires de la première société, les derniers donneront le même résultat aux actionnaires de la compagnie actuelle, lesquels n'auront probablement versé à cette époque que les deux premiers cinquièmes de leur souscription, soit 200 fr.»

«La possession de deux actions de 500 fr. donnant droit au titre de fondateur et procurant l'entrée gratuite dans les serres et autres établissements de la compagnie, c'est déjà un intérêt annuel de 5 p. 100, car le prix d'entrée annuelle a été fixé à cinquante francs.»

«Les personnes qui voudront compiler la liste des actionnaires fondateurs, devront se faire inscrire soit directement, soit par lettre chez MM. Pavie Blondel et C., banquiers, rue Lepelletier, 2, à Paris. (7909)»

OCTROIS MUNICIPAUX.

1^{er} AVIS.

COMMUNES DE CERVIONE ET DE ST-FLORENT.

«Le sous-préfet de l'arrondissement de Bastia donne avis, qu'il sera procédé aux époques ci-après indiquées dans la salle des mairies de St-Florent, et de Cervione, par le sous-préfet susdit, ou par un délégué, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits d'Octroi Municipal de chacune des dites villes pour trois années consécutives qui commenceront le 1^{er} janvier 1847 et finiront le 31 décembre 1849.»

«Savoir : à Cervione, le 17 octobre 1846, à 10 heures du matin, et à St-Florent le 20 du dit mois à 10 heures du matin.»

«Les droits sont établis sur les boissons et les comestibles.»

«La première mise à prix est fixée, savoir : Pour l'Octroi de Cervione à 1600 fr. par an. Pour celui de St-Florent à 1170 fr. par an.»

«On n'admettra aux enchères que les personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats auront obtenu du maire respectif, quatre jours avant l'adjudication un certificat d'admission, sans le recours au préfet.»

«Aucune personne attachée aux administrations civiles, aux tribunaux ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration des Octrois ne pourra être adjudicataire ni associé de ceux qui se seront, sous peine de réstitution, et tous les dommages et intérêts.»

«Ne pourront pareillement être admis aux enchères, ceux qui font commerce de quelque un des objets compris au tarif.»

L'INSULAIRE FRANÇAIS.

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PRIX de l'Abonnement pour la Corse: En An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au bureau du Journal et à Paris à l'Office Corresp. rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 35 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

Les cahiers des charges clauses et conditions sont déposés aux secrétariats des maires de Cervione et de St-Florent et de la sous-préfecture de Bastia, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront, ainsi que des renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits, que sur la nature et la qualité des objets imposés.

Fait à Bastia le 16 septembre 1846.

Le sous-Préfet

Signé: MORATI.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le jeudi huit du mois d'octobre prochain, à onze heures du matin il sera procédé en l'étude de M. Antoine-Joseph Guasco, notaire à Bastia, sis sur la Traverse Royale, commis par Justice, à l'adjudication aux enchères 1^o d'un enclos de terre labourable, complanté à oliviers, au nombre de quarante quatre, ayant une superficie de trois hectares avec maisonnette et une source d'eau, sis au lieu appelé Ogliastro, aboutissant au Nord, à l'enclos de M^{me} Marie-Faustine Angeli, veuve Pasqualini, au Sud à celui du sieur Joseph Parent; 2^o Autre enclos de la contenance de deux hectares et cinq ares, contigu au précédent, situé au même lieu dit Ogliastro, aboutissant au Nord à l'immeuble de M. Antoine-Dominique Geiva, et d'autre part à celui dudit sieur Parent. Ces deux enclos sont situés sur le territoire de la commune de Fériss, canton de Borgo, arrondissement de Bastia, ils appartiennent individuellement en pleine propriété à la demoiselle Julie-Marie Capponi, sans profession, et au sieur Joseph Capponi, enfant de troupe, au 8^e régiment d'infanterie de ligne. tous deux domiciliés à Bastia, fils mineurs, issus du mariage légitime des défunts sieur Paul-Marie et dame Thérèse, née Florence, conjoints Capponi, comme les ayant recueillis de la succession maternelle; les dits mineurs ayant pour tuteur, M. Pierre Terigi, docteur en médecine, domicilié et demeurant à Bastia, et pour subrogé tuteur le sieur François Capponi, propriétaire et maire de la commune de Tivolaggio, canton et arrondissement de Sartene, domicilié et demeurant en la dite commune.

La dite vente a été ordonnée par jugement du tribunal civil étant à Bastia en date du seize janvier mil-huit cent quarante-six, enregistré; les enchères seront d'abord ouvertes pour les deux enclos collectivement, et sur la première mise de deux mille cinq cents francs, fixée par le conseil de famille d'après l'estimation qui en a été faite par deux experts. A défaut d'enchérisseurs les dits enclos seront mis en vente par lots séparés, dont le premier consistant en l'enclos complanté à Oliviers, maisonnette et source d'eau, sur la première mise de deux mille francs, et le second se composera d'un petit enclos contigu, sur la première mise de cinq cents francs.

S'adresser pour prendre connaissance du cahier des charges au dit notaire commis, et pour connaître les immeubles à M. Terigi, tuteur.

Bastia, le 12 septembre 1846.

JULIENNE, Avoué.

ANNONCE.

Meubles neufs de Paris en tous genres à vendre pour cause de départ, en acajou et en noyer supérieurement travaillés tels que: consoles, tables de nuit, étagères, lavabo, commodes, canapés, bureau, toilettes, tables rondes, nécessaires etc. etc. ensemble ou séparément à très-bon marché et au rabais de 50 p. 100, le confectionnement et la bonité des meubles est garanti, s'adresser à M. Gavini ébéniste sur la Traverse, nouvelle bâtisse de Maestro Catone N° 23 à Bastia (affranchir.)

A LA LIBRAIRIE FABIANI

rue des Jésuites Bastia.

COSMOS, Essai d'une description physique du monde par Alexandre de Humboldt, traduit, par M. Henri 4 volumes 8^e fr. 10.

Format, Cazin à 1 fr. le volume.

Soirées de Walter Scott à Paris, par P. L. Jacob, 3 vol.

Jean Cavalier ou les fanatiques des Cévennes, par Eugène Sue, 4 vol.

La Coucaratcha, par Eugène Sue, 2 vol.

Histoire du Petit Jehan de Saintré et de la dame des belles cousines, par le comte de Tressan, 1 vol.

Le moine au diable, par Eugène Sue, 2 vol.

Histoire de Manon Lescaut, par Prevost, 1 vol.

Elisabeth-Claire d'Albe, par M^{me} Cottin, 1 vol.

Le Commandeur de Malte, par Eugène Sue, 2 vol.

Les Mystères de Paris, par le même, 10 vol.

Mathilde, par le même, 6 vol.

Le Juif errant, par le même, 40 vol.

Pluk-Pluck, par le même, 1 vol.

La Vipie, de Kôat-Yen, roman maritime, 4 vol.

Vaillance et Richard, par Jules Sandeau, 1 vol.

La Duchesse de Mazarin, par R. de Lavergne, 1 vol.

Le Docteur Herbeau, par Jules Sandeau, 4 vol.

Thérèse Dunoyer, par Eugène Sue, 2 vol.

Marianna, par Jules Sandeau, 2 vol.

Il y aura extérnal pour les élèves qui voudront faire les classes de 9^e, 8^e et 7^e.

S'adresser pour les conditions à M. Moretti même, rue du Pontetto.

Geneviève, par Alphonse Karr, 2 vol.

Deyelzar-Arabian Gololph-Kardiki, par Eugène Sue, 4 vol.

Bibliothèque-Diderot à 3 fr. 50 c. le volume.

COUSIN, Cours de l'histoire de la philosophie moderne, nouvelle édition, revue et augmentée 5 vol.

GUIZOT, Histoire de la Civilisation en Europe et en France, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la révolution française, 5 vol.

VILLEMAIN, Cours de littérature française, 6 vol.

Études d'histoire moderne, 1 vol.

Discours et mélanges littéraires, 1 vol.

Études de littérature ancienne et étrangère, 4 vol.

AVIS UNIQUE.

M. le Maire de Bastia le 15 septembre 1846 a prévenu le public que le 1^{er} octobre prochain, à une heure de relevé il sera procédé, dans la salle des séances de l'administration de l'hospice Civil de cette ville en présence de la Commission du dit établissement, à l'adjudication au rabais par soumissions cachetées des objets ci après détaillés.

- Pain mise à prix à un centime le kilo, moins de la mercuriale. 1
Viande id à vingt centimes le kilo, moins de la mercuriale. 30
Vin id vingt deux centimes le litre 22
Riz id cinquante centimes le kilo id. . . 50
Pates id soixante deux centimes le kilo, id. . 62
Oufs id cinq centimes la pièce id. . . 5
Biscuits à id cinquante deux cent. la douzaine. 52
Lait id trente centimes le kilo, 30
Fruits id trente centimes le kilo, . . . 30
Poissons id soixante dix cent. le kilo . . 70
Café id deux francs le kilo. 2
Sucre cassonade id un fr. quarante cent. le kilo. 40
Sel id quatorze francs le quintal métrique. 14

Blanchissage, toutes les grosses pièces neuf centimes la pièce id et les menus objets à deux cent. et demi la pièce 2 1/2
Le bois à brûler à deux fr. et vingt cent. le quintal métrique 2 30
Le charbon à cinq fr. le quintal métrique. . 3 00
L'huile à brûler, à un fr. et cinq cent. le litre 1 05
Les angoues à cinq fr. le cent. 5 00
Les barbes aux malades à neuf fr. par mois. . 9 00
Ceux qui desireront prendre connaissance du cahier des charges, pourront s'adresser au secrétariat de l'hospice qui est ouvert tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir; l'économiste chargé d'en donner communication.

AVIS.

M. Moretti, ancien Régent au Collège de Bastia, ayant obtenu de Monsieur le Ministre de l'instruction publique un diplôme de maître de pension en cette ville, a l'honneur de prévenir les pères et mères de famille que son établissement sera ouvert, le 1^{er} octobre prochain.

Il y enseignera les éléments des grammaires latine et française, le calcul, la calligraphie etc. Les élèves trouveront dans le dit établissement une nourriture saine et abondante ainsi que les soins d'un bon père de famille.

Il y aura extérnal pour les élèves qui voudront faire les classes de 9^e, 8^e et 7^e.

S'adresser pour les conditions à M. Moretti même, rue du Pontetto.

VIGNOLE DE POCHE

MÉMORIAL DES ARTISTES

DES PROPRIÉTAIRES ET DES OUVRIERS: SEULE D'un Dictionnaire complet D'ARCHITECTURE CIVILE. PAR URBAIN VITRY. Architecte de la ville, professeur de géométrie et de mécanique industrielles à l'école de Toulouse, etc. 1 Vol. prix 5 fr.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

Arlés 10 sept. tartane Laborieux, c. Pierre Gues, pierres et briques.

Macinaggio, 10 gond. St-Simon, c. Filippi, vin.

Macinaggio, 10 gond. St-Clément, c. Damiani, vin.

Macinaggio, 10 gond. St-Antoine, c. Filippi, vin.

Livourne, 11 golette Assomption, c. Thiers, blé.

Rio, 11, brick-golette Antoniette, c. Belgodere, minéral.

Marseille, 14, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, pass.

Caprara, 14, boat Jésus-Marie, c. Cuneo, sel et relâch.

Golfe de la Spezia, 15 bat. à vap. de l'État Fulvio.

Macinaggio, 15 gond. Conception, c. Pasquali, bois de constr.

Marseille, 16, bat. à vap. de l'État Bastia, c. Santi, dépêches.

Livourne, 16, bat. à vap. Pozzo di Borgo, c. Sisco.

DÉPARTS.

Marseille, 11, septembre, bat. à vap. de l'État, Bastia, c. Santi, dépêches.

Macinaggio, 11, gond. St-Simon, c. Filippi, div.

Macinaggio, 14, gond. St-Antoine, c. Filippi, div.

Marseille, 11, brick-golette Conception, c. Dapelo, Marbre, drilles.

Marseille, 11, allège Fortuné, c. Delmas, fonte en fer.

Toulon, 11, ch. marée Amélie, c. Laporta, bois.

De la Plage, 11, brick-golette St-Antoine, c. Mecolin, lest.

De la Plage, 11, gond. Lavasina, c. Guasco, en lest.

Rio, 12, brick-golette Conception, c. Lombardi, en lest.

Rio, 12, brick-golette Conception, c. Rogliano, en lest.

Rio, 16, brick-golette Antoniette, c. Belgodere, en lest.

Le Gérant N. TARTABOLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

BASTIA (CORSE.)

Quand fut promulguée la loi qui dotait Bastia d'un port, si long-temps attendu et si impérieusement indispensable, la joie fut grande dans notre ville. Cette œuvre de réparation ouvrirait à notre commerce un avenir entrevu et désiré depuis si long-temps. L'exécution immédiate de ce projet ne paraissait pas devoir souffrir de retards et cependant voici plus d'un an que la loi est votée, que des fonds sont disponibles et non seulement l'on n'a point encore mis la main à l'œuvre mais un bruit des plus fâcheux circule en ville. On parle d'un nouvel ajournement que subirait les adjudications. Ce bruit nous ne pouvons en admettre le bien fondé, car il n'existe pas, nous ne dirons pas aucun motif mais le moindre prétexte pour retarder encore l'exécution du port. Des modifications ont été proposées par le conseil général des ponts et chaussées, modifications qui ne touchent qu'à des détails et qui laissent subsister le plan adopté, avec une passe au Sud; ces modifications ont été faites à Bastia par l'ingénieur chargé des travaux et le plan a été renvoyé à Paris. Ainsi donc rien ne s'oppose plus à ce que cette question reçoive une solution définitive. Telle est l'intention du gouvernement qui a composé, depuis six mois, le personnel qui doit surveiller les travaux. Ainsi l'on ne saurait révoquer en doute ses intentions qui sont, au reste, en complet accord avec la loi votée. Tout nouveau retard est donc impossible.

Cette loi, en effet, est positive et l'on ne saurait reculer devant son accomplissement. De son côté la commune et le conseil municipal sont tous disposés à accomplir les promesses de concours qui ont été faites. Dès lors il n'existe aucune raison pour attendre. Nous n'avons pas besoin de rappeler combien la construction du nouveau port est indispensable. La loi adoptée et sanctionnée a consacré cette urgence. Les besoins de notre commerce grandissent chaque jour et les relations de plus en plus nombreuses avec le continent soit de France soit d'Italie rendent encore plus impérieuse l'ouverture du nouveau port. Nous avons donc pleine confiance dans la sollicitude éclairée du gouvernement qui ne voudra pas laisser son œuvre incomplète et si nous constatons ici les rumeurs qui circulent, c'est d'un côté pour les réduire à leur juste valeur et de l'autre pour montrer à l'administration les inquiétudes du pays, les fâcheux commentaires qui en sont le résultat et l'importance pour lui de ne plus ajourner par de nouveaux retards administratifs la mise à l'œuvre. Tous les plans sont aujourd'hui rédigés; rien ne s'oppose donc plus à ce que les adjudications soient faites. L'approche de la mauvaise saison ne saurait être un motif d'ajournement, car avant de commencer les travaux, il y aura des préparatifs considérables à faire, des marchés à passer, des fournitures à se procurer, et le temps qu'on ne pourrait consacrer aux travaux du port proprement dit, pourrait être utilement employé dans la prévision dont nous parlons. Ce sont toutes ces considérations qui nous font espérer à juste titre que la question du port recevra bientôt une solution définitive.

Personne plus que nous n'a applaudi à l'établissement de l'usine de Toga. Nous avons compris avec tout le monde de quelle importance devait être pour notre pays la présence d'un haut fourneau. Aussi est-ce avec grand bonheur que nous avons été appelés à constater les progrès de cette usine. C'est aussi avec un nouveau plaisir que nous avons appris que les nouveaux propriétaires vont lui donner une nouvelle importance et un nouveau développement en construisant deux nouveaux fourneaux. Cette extension de l'usine de Toga prouvera aux plus incrédules que Bastia par sa position géographique, par l'activité de sa marine et de sa population, est appelée à un avenir plus grand que celui que lui assignent quelques esprits

chagrins. Après avoir applaudi à la prospérité de la nouvelle usine, nous croyons devoir adresser, à qui de droit et au nom de nos marins, une réclamation qui nous semble parfaitement fondée. Il nous semblerait juste et d'une saine économie de témoigner aux navigateurs de notre port une bienveillance un peu plus grande. Ce serait à eux qu'on devrait de préférence s'adresser pour le transport du minéral, de la fonte et du charbon. Sans doute la Compagnie doit se préoccuper des moyens d'obtenir ces transports au meilleur marché possible et nous ne réclamons pas, ce qui serait souverainement injuste, un frêt plus considérable pour nos navires que pour les bateaux étrangers; mais quand il y a parité dans les prix de demande, nous comprenons difficilement qu'on préfère les bâtiments de l'étranger à ceux de notre port. Cette réclamation nous paraît si fondée que nous ne doutons pas de la voir favorablement accueillie par MM. les directeurs de l'usine de Toga, dont nous connaissons les sentiments de justice et d'équité. En parlant comme nous le faisons, nous n'avons en vue que les intérêts de notre marine et de notre population.

Il y a deux ans nous prîmes à nos lecteurs d'un jeune Corse, de Portovechio, le jeune Colonna Cesari qui avait donné des marques d'une des vocations impérieuses pour les beaux-arts qu'il est difficile de méconnaître. Sans avoir reçu aucune leçon, n'ayant à autres inspirations et à autre guide que cette voix secrète qui forme les artistes, le jeune Colonna Cesari avait sculpté, sans instruments, des bas-reliefs qui se rivalisaient avec ceux de leur auteur, par la délicatesse de leurs formes, par la régularité de leur dessin. Tout le monde avait admiré ces débuts, qui faisaient concevoir les plus brillantes et les plus hautes espérances. Le Conseil général de la Corse, toujours disposé à aider les véritables talents, lui avait accordé, pendant une année, une pension qui le mit à même d'aller cultiver et développer à Rome ces rares dispositions. Le jeune Colonna Cesari grâce à la bienveillance du Conseil général s'est rendu en effet à Rome. Il y a reçu des leçons de dessin qui ont perfectionné son talent naturel. Depuis quelque temps il est de retour en Corse et il vient d'exécuter un de ces travaux qui par sa promptitude et sa rare perfection, justifie de plus en plus les espérances qu'on avait fait concevoir ses premiers essais. Sans avoir reçu des leçons de modelage, de sculpture, le jeune Colonna Cesari est parvenu à exécuter, après deux courtes séances, un buste de M. le maréchal Sebastiani, buste d'une ressemblance parfaite et dont l'exécution est aussi remarquable que la ressemblance. C'est là un travail hors ligne qui annonce des dispositions de premier ordre pour la sculpture. Non seulement ce buste est exécuté par la promptitude, mais encore le parfait de son modèle. Nous connaissons peu d'artistes qui puissent faire à vite et si bien. M. le maréchal Sebastiani s'est montré plein de bienveillance pour ce jeune artiste, dont il s'est plu à encourager les heureuses dispositions. Cette bienveillance, le Conseil général de la Corse voudra la partager, car ce serait une faute que d'abandonner un talent qui débute d'une manière si brillante et qui, un jour, est appelé, s'il est encouragé, aidé, comme il le a le droit de l'être, à jeter quelque illustration sur notre pays. Le montant de la pension accordée, une fois déjà, alors qu'elle a produit des résultats si satisfaisants, ne saurait, ce nous semble, faire doute. Nous osons donc compter que le jeune artiste corse trouvera dans ses compatriotes du Conseil général des juges éclairés, des appréciateurs dévoués de son talent et qu'il sera bientôt à même d'aller demander à Rome les leçons, les modèles et les nobles inspirations qui font les grands artistes.

L'un des boursiers de la succession de feu M. le docteur Sisco, le jeune Viale, (Paul-Augustin) de cette ville, qui a achevé sa cinquième année d'études d'Architecture à l'Académie de St-Luc à Rome, vient de remporter, au concours de la courante année le 1^{er} prix de 1^{re} Classe avec deux médailles en argent.

Le sujet sur lequel le concours a été ouvert, était un hôtel des monnaies.

Les renseignements que nous avons reçus à cet égard portent que le jeune Viale, ayant bien saisi l'esprit du projet, et l'ayant exécuté, avec beaucoup de soin, de précision et de savoir, l'a emporté, à l'unanimité des suffrages des professeurs examinateurs, sur tous les autres concurrents.

Dans notre Journal du 2 octobre 1845, nous avons publié l'heureux résultat de deux autres concours auxquels le jeune Viale est intervenu.

Ce n'est pas seulement pour faire les éloges bien mé-

rités de ce nouvel artiste, que nous signalons à nos concitoyens son habileté; mais aussi pour justifier le bon choix fait par le Conseil Municipal de cette Ville; pour prouver en outre que l'institution paternelle fondée par feu M. le docteur Sisco, est un véritable bienfait pour les habitants de Bastia.

Il serait à désirer que l'exemple du jeune Viale fut suivi par tous ceux qui, comme lui, sont admis par le Conseil susdit à la jouissance de cette faveur.

M. Paul-François Peraldi, maire de la ville d'Ajaccio, a été élu membre du conseil général par la circonscription électorale de Bocogiano et Bastelica.

Par ordonnance royale du 21 août 1846: M. Furiani François, sous-lieutenant, adjoint au trésorier du 75^e de ligne, a été promu lieutenant au même corps.

M. Agostini Ange Paul, sergent major au 51^e de ligne, a été promu au grade de sous-lieutenant au même corps.

M. Moretti Ignace, adjudant sous-officier au 60^e de ligne, a été promu au grade de sous-lieutenant au même corps.

M. Vinciguerra Philippe-Antoine, sergent major au 12^e léger, a été promu au grade de sous-lieutenant au même corps.

Ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur: M. Natali Ange-François, brigadier au 2^e hussards.

M. Desanti Jean-Laurent, chirurgien aide-major aux ambulances de l'Algérie.

M. Laurelli Pompée, capitaine au bataillon de voltigeurs corses.

Nous avons donné dans notre dernier numéro les dispositions d'un arrêté de M. le préfet qui fixait les époques auxquelles devaient avoir lieu diverses réunions d'assemblées des électeurs municipaux; cet arrêté a été modifié ainsi qu'il suit: Bigorno, 28 septembre; Barretali, 28 id.; Pino, 26 id.; Giocatojo, 28 id.; San-Damiano, 26 id.; San-Martino, 25 id.; Santa-Reparata, 27 id.; Catteri, 26 id.; Nossa, 28 id.; Palasca, 30 id.; Castiglione, 1^{er} octobre; Pianello, 30 id.; Aldiani, 28 id.; Carpineto, 28 id.; Chiava, 30 id.; Linguissetta, 1^{er} id.; Bustanico, 28 id.; Levie, 26 id.; Argusta, 28 id.; Casalabriva, 27 id.; Portovechio, 1^{er} id.; Altagiana, 28 id.; Foggio, 30 id.; Sant'Andrea, 27 id.; Serra, 30 id. (Journal de la Corse).

« Ab uno disce omnes. »

Bastia le 18 septembre 1846.

Monsieur le Rédacteur,

Par la lettre ci-jointe, adressée à un ami de province, et que je vous prie d'insérer dans votre estimable journal, par cette lettre, dis-je, vous verrez quel est l'état actuel de l'étang de Biguglia. Or, je n'exagère pas en vous répétant à ce sujet, l'axiome latin: « ab uno disce omnes; » car la même incurie, le même abandon, de la part de l'administration, président à tous les autres étangs du département de la Corse.

Je pourrais donc répéter les mêmes observations pour la belle plaine d'Aleria pour les riches vallées d'Ostriconi, de Calvi, etc. toutes également soumise au fléau de la Malaria — que dis-je? C'est bien plutôt l'état contemporain de tout le littoral de la Corse sans exception....

Reprocher, dès-lors, à nos compatriotes de ne pas descendre dans la plaine, afin de s'établir le long des magnifiques rivages qui bordent notre île, c'est leur reprocher de ne pas être assez téméraires pour braver un ennemi caché, dont le souffle empoisonné tue dans l'espace de quelques heures.

Les marais de la Corse sont, évidemment, de formation récente; — ils sont un legs impur de la police

barbare des bords sauvages qui, sous les noms de Goths et de Vandales, envahirent et ravagèrent successivement la Corse vers la fin de l'empire romain. Le gouvernement de l'Église, ceux de Pise et de Gênes n'ont pas été en état de rétablir la police romaine en Corse, et les excursions fréquentes des Sarrasins ont profité de ce désordre afin de combler, par leurs rapines, la mesure d'un mal qui semblait sans remède. — L'incendie, le rapt, le vol et la peste, apportés en Corse par ces « bons pirates algériens » ont fait des plus belles contrées du littoral insulaire une affreuse solitude.

L'administration française s'est contentée de constater cet état de choses sans oser le changer. Que faudrait-il, cependant, pour rendre à la civilisation, pour restituer à l'agriculture les terrains fertiles que la barbarie leur a fait perdre dans ce département? — Je l'ai dit : « dessécher et assainir. » Or, croyez-vous que cela soit si difficile? — Si vous le croyez, il me sera aisé de vous démontrer le contraire.

En effet, dans bien des localités de la Corse, l'appui moral seul de l'administration suffirait pour y faire affluer les capitaux des particuliers et dessécher à leurs frais, risques et périls. Au lieu de cela l'administration étouffe l'action des compagnies, les dégoûte et les lasse par ses incertitudes et ses tracasseries; exemple : — ce qui s'est passé, il y a quelques années, dans la province de la Balagne, lorsqu'il fut question du dessèchement des marais de la plaine de Calvi par une compagnie continentale...

Enfin, la mise en vigueur des lois de police rurale, et leur application au département de la Corse feraient le reste. Car, je l'avoue, je ne conçois pas que l'administration permette que l'embouchure du moindre petit torrent s'engorge ici, d'année en année, et que cet engorgement, faute d'être convenablement curé, devienne une source de maladies et de mortalité, pour toute la contrée, par les amas d'eau stagnante, auxquels, cette coupable incurie donne lieu. — Non, je ne le comprend pas, car c'est là, après tout, l'origine première de tous les marais anciens et nouveaux qui désolent la Corse! L'on conçoit, en effet, cette négligence sous le gouvernement et l'administration des barbares, mais on ne la comprend pas sous l'influence bienfaitrice de la nation la plus éclairée de la terre....

Il n'y a pas de raison, effectivement, pour que l'on oblige les habitants de la Corse à tenir libre la voie publique, pendant qu'on leur permet de laisser engorger, par négligence, le cours de leurs moindres petits ruisseaux. — Je ne vois pas pourquoi, en somme, la police rurale qui veille à l'exécution d'un règlement, ne veillerait pas à l'observation de l'autre, avec d'autant plus de droit et de motif que ce serait, en le faisant, couper le mal à sa racine, et empêcher que le fleau hideux qui deshonorait l'humanité en Corse (la malaria) ne fasse, en augmentant, de plus grands ravages contre la vie de ses malheureux habitants.

Agréés, etc. Fino, 20 février 1846.

« Mon cher ami, »

« Dans une de mes lettres précédentes j'ai parlé de l'importance de Bastia pendant la guerre; je me propose d'appeler surtout son attention, aujourd'hui, sur son importance pendant la paix. Si tu te donnes la peine de jeter les yeux sur une carte de la Méditerranée, tu verras que la situation de cette ville, par rapport au commerce du grand bassin méditerranéen, sur les bords duquel elle est assise, est une des plus heureuses.

« Située sur la route du Levant, à peu d'heures des côtes de France et d'Italie, Bastia, peut déjà tourner ses regards vers ces expéditions lointaines dont le résultat est celui de former de nombreux marins tout en augmentant la richesse, l'aisance et les ressources publiques. — C'est, évidemment, d'après des considérations pareilles que les chambres viennent de voter une première allocation de trois millions de francs, afin de doter cette ville commerçante d'un port à la hauteur de son avenir...

« La position de Bastia n'est pas moins heureuse par rapport à l'intérieur de l'île. A trois petites lieues du golfe grandiose de St-Florent, elle compte, au Nord, 24 communes représentant une population de plus de 25,000 âmes — population paisible, douce, laborieuse, agglomérée sur la pointe du Cap-Corse, et qu'une route royale de quelques kilomètres de longueur, c'est-à-dire, celle de Bastia à Macinaggio, suffirait pour transformer en autant de faubourgs aussitôt que l'administration locale se fera un devoir de rendre les chemins

vicinaux de cette partie de la Corse une chose agréable. — Au Sud-Est, et depuis l'étang de Biguglia jusqu'à celui de Diane, se développent quinze lieues de côtes fertiles, resserrant dans leur sein, et la plaine d'Aleria et celle de Mariana, et la courbe du Golo et celui du Tavignano; qui arrose le « Migliacciaro »; le Migliacciaro, considéré à bon droit comme la Mitidja de la Corse on comme la terre de Giessen de l'antique Egypte....

« La Casioqa, du haut de ses cent collines, domine, avec sa nombreuse population, ce féérique panorama qui complètement à l'envi la mer et les lies qui flottent à sa surface. — Au Sud se trouve le haut Nebbiu, et l'ancienne province de Corte, où, tout semble appartenir encore à une nature neuve et mystérieuse : population, lacs, torrents, montagnes, végétation, etc. — Enfin au Sud-Ouest est située la riche et fertile province de la Balagne qui expédie annuellement son contingent d'huile aux savonneries de Marseille.

« Voilà la position de Bastia, que j'oserai presque dire unique dans cette partie de la Méditerranée. C'est afin d'étudier plus attentivement les ressources de cette ville insulaire que, le 3 courant, à six heures et demi du matin, je quittais son vieux port, et que monté sur un frêle esquif mû par trois rameurs, je me dirigeai vers l'étang de Biguglia.

« Le soleil, alors, se levait du côté de « Monte-Cristo »; l'aspect de la ville silencieuse annonçait qu'une grande partie de ses habitants se livraient encore aux douceurs du repos; la matinée était belle; le ciel d'un bleu magnifique le disputait en pureté au ciel de Rome; la température était si douce qu'elle me rappelait les jours les plus tempérés du climat napolitain. Au reste, pour la Corse, elle-même, c'était une matinée du mois de mai! — Et pendant que j'entreprenais ainsi, de mon côté, une exploration aquatique, le soleil d'Italie, aux rayons brillants, et suspendu à l'horizon sur ma gauche, semblait s'élever comme un géant de feu à travers les espaces éthérés afin de poursuivre sa navigation aérienne et convoquer la terre, sa compagne, à son éternel pèlerinage....

« L'étang de Biguglia est situé à une lieue, au Sud-est de Bastia; l'on y parvient en longeant le rivage, et en enjambant les remparts de la citadelle, à mesure que l'on s'éloigne du port incommode, dangereux et étroit de cette ancienne ville. Du port de Bastia à l'embouchure de l'étang de Biguglia la navigation est facile; la mer assez ordinairement calme, offre un fond de sable partout uni, partout égal, sans rescif caché, sans rocher menaçant.

« Entre ces deux points du littoral, l'on trouve même le mouillage de Ficajola protégé par le canon des remparts; où les navires du commerce ont l'habitude de jeter l'ancre par un fond qui varie de 9 à 12 brasses à 3 encablures du rivage. — Des collines innombrables, couronnées par des bois d'olivier; des vignes grimpan sur leurs pentes bizarres; des maisons blanches disséminées ça et là; des bois d'orangers aux fruits dorés; des amandiers à la corolle de neige, forment le long de la mer l'horizon le plus pittoresque, horizon que dominent et que couronnent majestueusement, à leur tour, les ramifications sinueuses de la chaîne de montagnes qui forment l'épine du Cap-Corse.

« Voilà le monde nouveau; voilà la Corse nouvelle en 1846! — Voilà les environs de Bastia.... Tu penses bien, cependant, que, en m'acheminant vers l'étang de Biguglia, situé non loin des ruines de la ville de Mariana, cette colonie attribuée à Marius, tu penses bien, dis-je, que je ne pouvais pas m'empêcher de me rappeler, évoquant les souvenirs du passé, ce monde romain qui peuplait jadis la Corse et qui la défrichait il y a 1800 ans!....

« Et ces Romains de l'Empire, si passionnés pour les lacs, les étangs, les viviers, et, en général, pour les poissons, habitants agiles des ondes, combien ces Romains, dis-je, combien ces maîtres du monde ne devaient-ils pas se plaire sur les bords luxuriants de l'immense vivier naturel vers lequel je me dirigeais? — Ils vivaient là, en face de cette Italie qu'ils aimaient tant, qu'ils chérissaient à si juste titre! — Ils étaient là, à quelques lieues de distance de cette grande capitale de six millions d'habitants, de cette ville sans égale qui était à cette époque la reine et la maîtresse des nations....

« J'évoquais ainsi, tristement, le souvenir de cette race éteinte, de ce grand peuple déchu, et je ne tardai pas à voir, à ma grande surprise, par les yeux de mon imagination, je ne tardai pas à voir, dis-je, les colons de Marius inonder le rivage de leurs paisibles et laborieuses phalanges, et couvrir enfin de leurs ombres majestueuses ce littoral si fertile, qui rappelle par son im-

perceptible élévation au dessus du niveau de la mer les féconds rivages de la Hollande....

« Je voyais les colonies agricoles des Romains envahir de leurs essaims nombreux cette plaine incommensurable, et, sous le génie de l'antique Rome, cette affreuse solitude se transformer en un riche et magique jardin, d'où l'oisif habitant de la ville éternelle attendait les primeurs de ces fruits, de ces légumes, de ces raisins savoureux et parfumés qui faisaient les délices de sa table. — Rome, la grande Rome, était un des mille marchés de la population industrielle et agricole de la plaine de Mariana. — Ces souvenirs du passé, ces souvenirs que je puisais à la fois, et dans la tradition de la famille et dans celle de l'histoire, ces souvenirs, dis-je, me faisaient oublier le mal de mer, et mon cœur, par amour pour ma pauvre patrie, se sentait gros de larmes et de pleurs....

« J'en étais arrivé à ce point de mes réflexions solitaires lorsque les villages de Biguglia et de Furiani se montrèrent, pour la première fois à ma vue, perchés comme deux nids d'aigle, sur le versant de l'arête montagneuse qui borde en ce point et à l'Ouest la plaine aussi bien que les rivages.

« Ma nacelle, alors, par le travers de Furiani, pénétrait dans l'embouchure de l'étang et s'avancait mollement dans le canal naturel, désigné sous le nom de Raggio, qui met la mer en communication directe avec les eaux de cet intéressant vivier, dont les contours onduleux offrent les proportions et les formes gracieuses des plus jolis lacs. — L'entrée en est obstruée par un enlèvement de quelques mètres d'étendue, ce qui rend les abords assez difficiles; mais aussitôt que l'on a franchi cet obstacle accidentel l'on se trouve, aije dit, à l'extrémité d'un long canal offrant plus d'un mètre et demi d'eau et une largeur variable de 30 à 60 mètres.

« Dès ce point, l'étang prend donc l'aspect de la plus paisible rivière, et rappelle, sous ce rapport, la tranquille surface de la Loire. Ses bords sont bien loin de ceux des joncs, déguisant de pesantilles marais dont l'odeur nauséabonde trahit, même dans cette saison, la pernicieuse présence; des algues apportées par la mer fournissent leur contingent de matières végétales à ce foyer de putréfaction.... Et, dire ensuite, que, tout cela n'est qu'à 4 kilomètres de Bastia! — à une heure de marche d'une ville de 16,000 âmes! — et à 3 kilomètres environ des villages de Biguglia et de Furiani!.... qui le croira?

« A l'Est et du côté de la mer, il n'y a que fort peu de marécages; c'est le « Pineto » immense superficie de terrain végétal que les vagues de la mer d'un côté, et les torrents des montagnes de l'autre, ont conspiéré à former dans un but utile. C'est à cette dune naturelle composée de sable et de limon qu'est due effectivement la formation de l'étang de Biguglia. — La date de son origine se perd, quoiqu'on en dise, dans la nuit des temps, et, comme tous les ouvrages de la nature, il est probable qu'il a dû se former lentement et par degrés successifs.

« Le Pineto est une propriété communale que l'on afferme pour une très-faible somme. On la cultive de temps à autre : le blé, le maïs, les céréales en général, et les pommes de terre en particulier, y croissent à merveille. L'étang au contraire est une propriété particulière appartenant à divers. On l'afferre pour la pêche des anguilles et pour celle du poisson que ses eaux fécondes produisent en grande abondance. Le dernier bail expirait le 15 courant; il avait été passé à raison de 16,000 fr. par an, tandis que le nouveau, de la durée de 9 ans, a été passé à raison de 29,000, ce qui est presque le double du revenu annuel précédent. Ces chiffres en disent plus que je ne saurais le faire quant à l'extension et à l'importance que prend la pêche sur ce point du littoral insulaire, si à cette considération l'on ajoute que tous les frais d'entretien et toutes les réparations sont à la charge du fermier.

« A mesure que l'on roque vers le Sud-Ouest, et à partir de l'embouchure du torrent de St-Panorace, l'un des torrents tributaires de l'étang, la profondeur du canal augmente et l'on navigue par deux mètres d'eau. Sur l'un et l'autre bord, mais surtout du côté des marais l'on remarque une assez grande quantité de tourbe dont on pourrait tirer parti comme combustible, si jamais on songeait à l'exploitation de cette riche contrée, tout en s'occupant d'une manière sérieuse de son assainissement; deux conditions dépendantes l'une de l'autre, et tout-à-fait inséparables.

« Le meilleur moyen de l'assainir, suivant moi, ce

serait d'utiliser les eaux de l'étang en les faisant servir à la navigation. Ce système peu dispendieux, concernant la pêche, n'aurait qu'une faible indemnité à offrir aux propriétaires, et pourrait produire, sous peu, des résultats fort lucratifs et surtout très-avantageux à la chose publique. A propos de navigation il n'y a eu ce moment sur l'étang de Biguglia que des barques légères servant à la pêche du poisson, ou à la chasse du gibier, dont ce vieil *foamilla*. La barque la plus forte, que j'y ai vue, était une gondole de la portée de deux tonnes, occupée au transport du bois à brûler que l'on va chercher à l'extrémité opposée de cet amas de eau navigable de plus de 15 kilomètres de longueur. — C'est-à-dire, qu'on le charge, par tous les temps possibles, au sein de la plaine de Mariana, pour le porter à peu de frais, et à travers l'étang, tout près de la ville de Bastia, son foyer de consommation.

« C'est comme on le voit l'enfance de la navigation de cette navigation riche et productive qui lui est probablement réservée un jour. Depuis l'embouchure du torrent de St-Panorace les bords du Raggio se rapprochent un peu, mais la hauteur de l'eau reste partout la même, de façon que les plus lourds bateaux du Rhône pourraient y entrer avec facilité. Ici pas de fortes crues à craindre, et, quant aux basses eaux, il serait facile d'y obvier soit en curant le fond limoneux de l'étang, soit en faisant déverser une partie des eaux du Golo, au moyen d'un canal que l'on ferait à volonté par une écluse suivant l'ancien projet Louis XVI.

« Ce qui permettrait, pour le dire en passant, d'étendre la navigation jusques aux bords du Golo et d'utiliser dans le même but une partie du parcours de ce fleuve. L'exécution de ce vieux projet mettrait le centre de la riche plaine de Mariana à l'entrée du port de Bastia.

« Planter une partie du Pineto, pratiquer quelques combles dans la Palata, y faire les saignées nécessaires, désobstruer attentivement l'embouchure des torrents tributaires de l'étang et tenir constamment libre la communication de celui-ci avec la mer, — voilà de quoi, je pense, assainir complètement, et à peu de frais, une des plus belles plaines de la Corse, et rendre à la ville de Bastia, la salubrité à laquelle elle a naturellement droit, car, respirer un air pur, est considéré, par tout chez les nations policées, comme un droit sacré, comme un droit imprescriptible, qu'on ne peut violer sans s'exposer immédiatement à périr.

« On annonce aujourd'hui à la bourse que le comte de Montemolin avait été arrêté à 70 kilomètres de Bourges, sur la route de Limoges. Il portait un uniforme de soldat de la ligne avec le pantalon garné.

« On ajoute que la veille de son départ, le fils de don Carlos avait dîné à l'hôtel de la Préfecture, et qu'il s'était exprimé avec une grande énergie au sujet du prochain mariage de la reine d'Espagne. Il avait déclaré qu'il protesterait de toutes ses forces contre ce mariage. Ces paroles avaient excité quelques soupçons dans l'esprit du préfet.

« Nous avons lieu de croire que ce bruit de bourse, né sans doute d'une pensée de spéculation, est dénué de fondement, car nous savons de bonne source qu'aucun avis officiel, concernant l'arrestation du fugitif n'a été transmis, jusqu'à ce jour, aux autorités de notre ville. (Nouvelles.)

« Le vapeur l'Hellespont, arrivé à Marseille venant de Constantinople, nous a apporté les nouvelles suivantes : Nous lisons dans l'Impartial de Smyrne : Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons la bonne nouvelle que le brick anglais Siren, commandé par le lieutenant Lyons, fils du ministre de S. M. Britannique à Athènes, a capturé quatre bateaux pirates avec soixante hommes à bord. Quoique nous n'ayons point cette nouvelle d'une manière officielle, nous avons tout lieu de croire qu'elle se confirmera. Le Siren se trouvait à Scio, lorsqu'un bateau du pays, arrivant du Sud, vint dire au lieutenant Lyons que des pirates l'avaient arrêté dans les environs de Stanchio et déposé de tous les objets qu'il avait à bord. Le commandant du Siren mit immédiatement à la voile avec deux de ces hommes pour lui indiquer le repaire des pirates, qui furent effectivement capturés dans un petit flot, près de Stanchio, puis enchaînés et conduits sur le Siren. Cette importante capture nettoiera, sans doute, l'Archipel; c'est un immense service que le lieutenant Lyons vient de rendre à notre commerce.

« D. O. M. » Firmiori materia palustris Capanna ex S. C. consuetudine fuerit. MDCLXXXIII Regnum Corcizae. Licet gubernante Jo. Jacobo Monsia Nicolai filio. (La suite prochainement.)

NOUVELLES DIVERSES.

— On écrit de Madrid, le 14 septembre, au Phare des Pyrénées :

Le nombre des sénateurs et des députés qui sont arrivés ici est considérable. Jamais le pays n'aura été représenté aussi complètement. Tous sont animés de l'esprit le plus patriotique, et l'on peut affirmer que le double mariage recevra l'adhésion d'une grande majorité.

On dit qu'une réunion de tous les membres du congrès qui appartiennent à l'opposition a eu lieu; il y a été décidé qu'on ne ferait aucune manifestation contraire au mariage de S. A. R. l'Infante dona Louisa Fernanda avec le duc de Montpensier; aussi cette alliance sera accueillie, comme celle de S. M. la reine, avec la plus grande satisfaction de la part de tout le monde.

L'ouverture de la session des cortès vient d'avoir lieu. Voici le résumé succinct de ce qui s'est passé : Les ministres ont donné communication aux cortès du mariage de S. M. la reine avec S. A. R. l'Infant D. Francisco de Asis, et de celui de S. A. R. l'Infante dona Louisa Fernanda avec S. A. R. Mgr le duc de Montpensier.

Une commission a été nommée par le congrès pour préparer la réponse à la communication faite au nom et par ordre de la reine. Tous les membres qui la composent sont entièrement dévoués au gouvernement. Leur opinion sur la question matrimoniale est connue pour être favorable aux deux alliances. Ce sont : MM. Sartorius, Oliván, Benavides, Alvarez-Gallardo, Posada-Herrera et Bravo-Mirillo.

Le sénat a décidé à l'unanimité qu'il irait en corps féliciter S. M. la reine et son auguste époux sur leur mariage.

Les ministres ont ensuite demandé aux chambres l'autorisation de percevoir l'impôt. Une commission a été nommée pour faire un rapport sur cette question; à l'exception d'un seul membre, M. Gonzalez-Romero, elle est toute favorable au ministère : MM. Esteban Collantes et Argüelles en font partie.

La journée s'est très bien passée; il n'y a pas eu le moindre désordre. La ville est parfaitement tranquille, et tout porte à croire qu'il n'existe des sentiments d'opposition que dans quelques journaux.

— Nous lisons dans notre correspondance de Paris du 18 courant :

« On annonce aujourd'hui à la bourse que le comte de Montemolin avait été arrêté à 70 kilomètres de Bourges, sur la route de Limoges. Il portait un uniforme de soldat de la ligne avec le pantalon garné.

« On ajoute que la veille de son départ, le fils de don Carlos avait dîné à l'hôtel de la Préfecture, et qu'il s'était exprimé avec une grande énergie au sujet du prochain mariage de la reine d'Espagne. Il avait déclaré qu'il protesterait de toutes ses forces contre ce mariage. Ces paroles avaient excité quelques soupçons dans l'esprit du préfet.

« Nous avons lieu de croire que ce bruit de bourse, né sans doute d'une pensée de spéculation, est dénué de fondement, car nous savons de bonne source qu'aucun avis officiel, concernant l'arrestation du fugitif n'a été transmis, jusqu'à ce jour, aux autorités de notre ville. (Nouvelles.)

« Le vapeur l'Hellespont, arrivé à Marseille venant de Constantinople, nous a apporté les nouvelles suivantes :

Nous lisons dans l'Impartial de Smyrne : Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons la bonne nouvelle que le brick anglais Siren, commandé par le lieutenant Lyons, fils du ministre de S. M. Britannique à Athènes, a capturé quatre bateaux pirates avec soixante hommes à bord. Quoique nous n'ayons point cette nouvelle d'une manière officielle, nous avons tout lieu de croire qu'elle se confirmera. Le Siren se trouvait à Scio, lorsqu'un bateau du pays, arrivant du Sud, vint dire au lieutenant Lyons que des pirates l'avaient arrêté dans les environs de Stanchio et déposé de tous les objets qu'il avait à bord. Le commandant du Siren mit immédiatement à la voile avec deux de ces hommes pour lui indiquer le repaire des pirates, qui furent effectivement capturés dans un petit flot, près de Stanchio, puis enchaînés et conduits sur le Siren. Cette importante capture nettoiera, sans doute, l'Archipel; c'est un immense service que le lieutenant Lyons vient de rendre à notre commerce.

« D. O. M. » Firmiori materia palustris Capanna ex S. C. consuetudine fuerit. MDCLXXXIII Regnum Corcizae. Licet gubernante Jo. Jacobo Monsia Nicolai filio. (La suite prochainement.)

ceux d'enregistrement à délivrer gratuitement aux parties sur leur demande ou à l'administration sur sa réquisition, des copies certifiées conformes des enregistrements libellés sur leurs registres. De cette manière, il deviendra inutile de recourir aux baux, sauf le cas où le certificat produit ne fournirait pas tous les renseignements dont l'administration peut avoir besoin.

— Lisbonne 1er septembre. — Il régnait toujours dans ce pays une certaine agitation qui se manifeste sur plusieurs points par quelques cris séditieux ou par des démonstrations qui, quoique plus sérieuses, sont bien-tôt réprimées par la fermeté que déploie partout l'autorité. Le départ du comte Das-Antas pour Braga a fait croire naturellement à un mouvement absolutiste de quelque importance; rien autre n'a pu donner le fondement à cette supposition. Ce personnage s'est rendu dans la province de Minho pour y organiser des bataillons provinciaux, et leur désigner les points d'occupation. Cette mesure, qui a été prise en d'autres temps, serait d'une grande utilité dans l'état de choses actuel. La milice d'Oporto doit être armée, et sera bientôt en état de faire un bon service si les circonstances l'exigent.

On fait courir le bruit que D. Miguel fait des préparatifs pour une expédition révolutionnaire; c'est d'après des lettres venues d'Italie que cette rumeur s'est répandue. On parle aussi d'une conspiration contre le gouvernement qui vient d'être découverte à Lamego.

— Le journal officiel de Lisbonne vient de publier un décret qui restreint l'application de la bastonnade dans l'armée, dont on abusait à tel point que souvent la mort du patient s'ensuivait.

— A l'occasion du mariage de la reine d'Espagne, tous les officiers de l'armée, les plus anciens de chaque grade, seront promus au grade supérieur.

— L'ayuntamiento de Madrid avait déjà occupé des préparatifs des fêtes qui doivent avoir lieu à l'occasion du mariage royal.

— On a ressenti, le 24 août, à Madrid, à trois heures 20 minutes de l'après midi, une légère secousse de tremblement de terre.

— On lit dans la Presse : « Un journal annonce ce matin qu'une des fortes maisons de banque vient de suspendre ses paiements et que son passif est de dix millions.

« Le fait est exact. Le banquier en question était commandité par une grande maison espagnole, et se voyait sur le point de déposer son bilan. Il a désintéressé tous ses créanciers, sauf le commanditaire espagnol, qui se trouve seul lésé par cette faillite, et qui perdra, dit-on, une douzaine de millions. »

— Une croisière d'observation va être établie, assure-t-on, le long des côtes du Maroc.

— On annonce qu'une nouvelle mission entièrement composée de prêtres français va partir pour l'Océanie.

— Plusieurs peintres et entr'autres M. Wirtterhalter vont se rendre à Madrid pour reproduire sur la toile les cérémonies du double mariage de la reine Isabelle et de sa sœur l'infante dona Luisa.

— On dit que le roi de Prusse et le duc de Nemours auront une entrevue sur la frontière du 20 au 25 de ce mois.

— Des bruits assez alarmants sur l'état de la santé publique ont couru à plusieurs reprises pendant le cours de cet été; on a même parlé de quelques cas de choléra. L'administration, désirant être éclairée sur la valeur de ces bruits, vient de demander aux médecins des hôpitaux de Paris le relevé exact des cas de choléra qu'ils auraient observés. Le résultat de cette enquête qu'aucun cas de choléra asiatique ne s'est présenté, et qu'on n'a eu à traiter que des accidents cholériques, tels que ceux qui résultent presque chaque année des grandes chaleurs et de l'usage immodéré des fruits. L'état sanitaire de Paris est, d'ailleurs, excellent en ce moment.

— Pendant que le télégraphe est encore en France le monopole du gouvernement, les peuples voisins le mettent au service du public. Les journaux belges annoncent que le télégraphe électrique, à peine installé sur le chemin de fer de Bruxelles à Anvers, va être livré au public, qui, moyennant une rétribution minime, pourra transmettre des nouvelles avec la rapidité de la foudre, d'un bout de la ligne à l'autre.

— Le Sphinx, vapeur de la compagnie Bazin-Périer, parti d'Alger le 15 courant, à une heure d'après midi, est entré ce matin dans notre port. Les nouvelles, ainsi qu'on le verra par l'extrait que nous donnons plus bas des journaux d'Afrique, sont assez satisfaisantes.

L'INSULAIRE FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

PRIX DE L'ABONNEMENT pour la Corse: Un An 16 fr., Six mois 8 fr., Trois mois 4 fr. — Pour le Continent français 18 fr. par an — Pour l'Étranger 20 fr. On s'abonne à Bastia au bureau du Journal et à Paris à l'Office Corresp. de LÉZOLIVET, rue N. D. des Victoires 46 (place de la Bourse) où l'on reçoit les annonces. Le Prix des Annonces est de 35 centimes la ligne. Les lettres non affranchies seront refusées.

BASTIA (CORSE.)

La révolution commerciale qui, cette année, s'est accomplie en Angleterre, a eu son retentissement en France, et dans toutes nos grandes villes s'organisent aujourd'hui des sociétés dont le but est d'atteindre pour notre pays un résultat analogue à celui que l'Angleterre a obtenu avec tant d'empressement. Les tarifs des douanes ont été conçus de manière à entraver les opérations commerciales, à surcrochir d'une façon exorbitante les produits du dehors, à exclure, par là même, par voie de représailles, une grande partie des produits des pays étrangers. On conçoit en principe, les droits des douanes comme devant augmenter les recettes du trésor; on les conçoit encore quand ils ont pour but de protéger momentanément une industrie naissante, dont les conditions de prospérité sont certaines et qui se développera promptement, mais en dehors de ces conditions on ne comprend plus que dans un intérêt de fiscalité étroite, que dans un but de protection malentendus on surélève les droits de douane. Dans ce cas, qui est malheureusement celui de la France, les recettes du trésor ne suivent pas l'ascension progressive qu'elles devraient atteindre si, les droits étant modérés, une grande quantité de produits étrangers était admis dans nos ports: la protection qu'on accorde à des industries placées dans des conditions peu favorables de prospérité se réduit à faire payer fort cher ce que le pays pourrait se procurer à bon marché. Non seulement les consommateurs sont atteints dans leurs intérêts, mais une foule d'industries se trouvent, à leur tour, entravées dans leurs progrès naturels, forcées qu'elles sont de se procurer à un prix fort élevé les matières premières. Ainsi il y a préjudice pour tout le monde, pour le trésor, pour les consommateurs aussi bien que pour le plus grand nombre de nos industries nationales. La marine, qui l'importe si fort de protéger puisqu'une portion notable de la puissance de la France doit consister dans de nombreux marins, habitués à la mer, la marine elle-même se trouve atteinte, la restriction qu'imposent aux opérations du commerce maritime les tarifs de la douane, arrêtant les opérations de la France avec l'étranger. L'on a constaté que notre marine marchande, en général, était en voie de décroissance depuis plusieurs années. Or c'est aux tarifs trop élevés des douanes qu'il faut attribuer ce résultat. En présence de tous ces faits, l'esprit public en France s'est ému. Déjà depuis longtemps des hommes éclairés avaient appelé l'attention du pays sur cet état de choses; mais soit que les préoccupations politiques l'emportassent, soit qu'on désespérât du succès, soit que le mal ne fut pas encore assez grand, cet appel n'avait été que faiblement entendu. En présence du triomphe complet de la réforme anglaise, le courage est revenu et cette fois-ci la voix des réformistes a été entendue. A Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille dans tous les grands centres de commerce et d'industrie, des associations se sont formées ou sont sur le point de se constituer, pour obtenir pacifiquement, progressivement, sans froisser aucun des intérêts existants, dans les tarifs des douanes, une modification notable qui réalise peu à peu et sans soubresauts pénibles la liberté des échanges; on ouvrira ainsi en France, à tous les éléments qui font sa force et sa prospérité une ère nouvelle.

au reste, qui sont menacés prennent leur mesure pour se mettre à même de soutenir cette concurrence qui ne saurait être lointaine; en améliorant soit leurs procédés de culture, soit leurs moyens de productions. Les manifestations qui ont lieu en ce moment sont du genre de celles qui ne disparaissent pas, après avoir fait un peu de bruit, car elles doivent donner satisfaction à des intérêts nombreux et respectables, à des intérêts qui regardent la plus grande masse de la population. La lutte sera sans doute difficile, mais son résultat ne saurait cependant être incertain. Voilà ce qu'il faut bien qu'on se dise, pour être prêt à tout et ne point se laisser surprendre par une réforme qui nous parait prochaine. Il vaut mieux avertir, que de chercher à endormir dans une quiétude qui serait funeste. A Marseille un appel a été fait au commerce et à l'industrie pour constituer une association réformatrice. Des nombreuses souscriptions ont été remplies aussitôt qu'ouvertes; toutes les notabilités commerciales et industrielles de notre premier port de la Méditerranée ont rempli immédiatement les listes préparées et aujourd'hui le chiffre de ces souscriptions s'élève à la somme de 25,000 fr. Le commerce de Bastia ne voudra pas sans doute rester en arrière et s'empressera de s'associer à ce mouvement qui peut donner une nouvelle vie à la marine française, en multipliant son action et en lui créant de nouveaux débouchés. L'association de Marseille s'attache à démontrer la faiblesse du système protecteur par les publications qu'une étude attentive des questions controversées la mettra à même de faire soit en ouvrant des enquêtes, soit en établissant des rapports avec les autres associations du royaume, soit enfin en s'adressant à la publicité. Dans ce but l'association de Marseille a constitué des commissions qui se partageront le fardeau et qui prendront une à une toutes les faces de la question pour l'éclairer et l'approfondir. C'est à se joindre à ces démonstrations que nous convions le commerce de Bastia. Les journaux de Marseille ont publié les Statuts de l'association, statuts que nous reproduisons plus bas, et des listes de souscription sont déposées à Bastia pour y recevoir des adhésions au bureau de MM. Valéry frères et au bureau de l'Insulaire. Nous désirons vivement que cet appel soit entendu et que Bastia s'associe aux efforts de Marseille, avec laquelle elle a des intérêts identiques.

les fondements de l'association, ont arrêté le plan d'organisation qui suit: Pour la fondation de la société, toute souscription sera accueillie quelle que soit son importance. Les souscripteurs de vingt francs et au-dessus seront membres de la société et auront droit d'assister aux assemblées générales. Les souscripteurs de cent francs et au-dessus pourront faire partie du conseil central. Tout sociétaire, quelle que soit la quotité de sa souscription, pourra être choisi pour faire partie des commissions, des conseils et des bureaux. La direction des intérêts de l'association sera confiée à un conseil central. Ce conseil sera composé de vingt-huit membres. Douze membres formeront le bureau; il comprendra: Un président; Quatre vice-présidents; Un secrétaire; Quatre vice-secrétaires; Un trésorier; Un archiviste. Huit commissions seront instituées; chacune aura son président et son secrétaire; ces présidents et ces secrétaires feront partie du conseil central. Ces commissions sont: Finances, voies et moyens; Agriculture; Navigation; Industrie; Commerce maritime sur la Méditerranée; Commerce maritime sur l'Océan et l'Atlantique; Commerce intérieur avec la France et l'étranger; Publicité et propagande. Pour délibérer et prendre une résolution, le bureau central devra compter neuf membres présents. Chacune des huit commissions sera composée de six membres au moins et de vingt au plus. Pour la première formation du conseil central, la commission nommée pour l'organisation remplira les fonctions de bureau du conseil central. A ce titre, elle nommera les diverses commissions. Ces commissions nommeront leurs présidents et leurs secrétaires. Ces présidents et secrétaires, joints à la commission d'organisation, compléteront le conseil central et le constitueront définitivement. Les membres du conseil central seront élus pour trois ans; à l'expiration de la première et de la seconde année, une assemblée du conseil central sera convoquée pour le renouvellement du tiers du bureau. Les premiers membres sortants seront désignés par le sort; ensuite on procédera par rang d'ancienneté. Les membres à remplacer pourront être réélus. En cas de démission, d'absence ou de maladie d'un ou plusieurs de ses membres, le bureau les remplacera par des personnes qui siégeront jusqu'aux élections les plus prochaines. Le conseil central de l'association se réunira toutes les fois que le bureau central le jugera utile. Les convocations se feront par lettres missives ou par la voie des journaux. Elles seront annoncées huit jours à l'avance. Il est donné au bureau du conseil central les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association, au mieux de l'intérêt commun. Les recettes et les dépenses, le choix des employés et la fixation de leurs salaires, les ventes, achats, locations etc., sont confiés à ses soins. Il pourvoira par des réglemens intérieurs à tous les besoins du service et de la comptabilité; en un mot, sur lui reposent toutes les charges d'une active et sage administration. Si, à l'avenir, le conseil sentait la nécessité de faire quelques changements aux dispositions qui viennent d'être arrêtées, il le proposerait à l'assemblée générale des sociétaires réunie dans ce but en séance extraordinaire. Toute modification, tout retranchement ou addition ne seraient faits qu'à la majorité des suffrages des membres présents. Pour subvenir aux dépenses de l'association il sera fait un appel au patriotisme des populations intéressées à la liberté des échanges, en les invitant à prendre part à une souscription dont les sociétaires fondateurs prendront l'initiative. Des bureaux seront ouverts pour recevoir les offrandes qui y seront portées. En outre, des commissaires délégués iront recueillir personnellement ces dons à domicile. Il sera tenu un registre en tête duquel figureront les statuts organiques dont il vient d'être donné lecture. A la suite seront inscrits les noms des donateurs et le chiffre de leurs souscriptions. Fait à Marseille, le jeudi 17 septembre 1846.

tes. Il n'est encore question d'aucun soulèvement dans l'ouest, issue que faisait craindre la célébration du Ramadan.

— Nous lisons dans le *Moniteur algérien* du 15: Depuis long temps on s'apercevait, dans les environs de Teniet-el-Had, de vols fréquents commis avec une adresse et une audace extraordinaires, et toutes les recherches pour en découvrir les auteurs étaient restées infructueuses. Nous apprenons qu'un de ces malfaiteurs, arrêté en flagrant délit, a fait des révélations importantes, qui ont mis l'autorité sur les traces de ses complices. Onze d'entre eux viennent d'être saisis dans l'intérieur même des tribus et vont être dirigés sur Alger.

On espère qu'avant peu le cercle de Teniet-el-Had sera totalement délivré de ces voleurs.

— Le cercle de Dellys est tranquille malgré les intrigues des agents de l'ex-émir et leurs efforts pour y insurger les populations kabyles. Le khalifa Ben-Salem se distingue entre tous par l'ardeur de ses démarches pour animer le zèle de ses partisans et les pousser à des actes d'hostilité. Jusqu'à présent, les Beni-Ouaguenons, seulement, dont l'esprit de rébellion ne s'est jamais démenti, ont déferé aux exigences de ce chef et lui ont envoyé les vivres qu'il demandait au nom de la religion.

On disait que les Beni-Djennad devaient être visités par Ben-Salem, qui désirait ainsi mettre à profit la déunion que des querelles récentes ont jeté dans cette tribu, afin de prélever sur elle un impôt en grains. Le commandant supérieur de Dellys a écrit aux Beni-Djennad pour les prévenir de ces tentatives et leur prescrire de se mettre en garde contre leurs ennemis.

Le khalifa Ben-Mahiddin écrit que, les tribus soumissionnées à son commandement sont dans la plus grande tranquillité. L'autorité de ce chef s'exerce partout sans la moindre contestation.

— Le courrier d'Oran est arrivé hier dans l'après-midi.

A son départ, la situation de la province continuait à être satisfaisante.

— Les journaux avaient annoncé, l'année dernière, le départ de M. Klein, qui la compagnie franco-anglaise de l'isthme de Panama avait chargé de présenter au gouvernement de la Nouvelle-Grenade un projet de traité de concession pour l'ouverture d'une voie de communication entre les deux océans. M. Klein est de retour de sa mission; il vient d'arriver de Bogota, porteur d'un projet de concession et du chier des cahiers pour l'exécution d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, discuté contradictoirement entre lui et le commissaire nommé ad hoc par le président de la république. Ce projet, dûment signé par le commissaire du gouvernement, a été communiqué officiellement à la compagnie. L'état actuel de cette négociation ne laisse pas à régier entre la république et la compagnie que des points sur lesquels leur intérêt réciproque et leur bon esprit ne peuvent manquer de les mettre d'accord. (Messager.)

— On écrit de Breslau, 6 septembre: On dit que de nouveaux troubles ont éclaté à Cracovie et dans la Galicie. Les autorités ont pris des mesures de sûreté extraordinaires. Des patrouilles de chevaliers, accompagnées de canons, parcourent la ville. Les propriétaires de la campagne se sont retirés dans la ville parce qu'ils redoutent une levée de boucliers des paysans. (Feuilles allemandes.)

— Nous lisons ce qui suit dans le dernier numéro du *Journal des chemins de fer*:

« Le conseil d'Etat s'est séparé le 24 août, avant d'avoir examiné les statuts de la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon, et l'administration supérieure vient de notifier à la compagnie que cette affaire ne lui paraissait pas rentrer dans les attributions et la compétence de la chambre des vacations. Les statuts du chemin de fer de Lyon à Avignon ne pourront dès lors recevoir l'homologation royale avant le mois de novembre prochain.

« Nous pouvons toutefois annoncer que les études définitives du chemin de Lyon à Avignon ne souffriront pas de retard, et que les travaux préparatoires qui doivent précéder l'exécution sont poussés avec activité.

« Nous apprenons également, de source certaine, que le conseil d'administration de la compagnie, afin d'utiliser les loisirs forcés que lui laissent les vacances du conseil d'Etat, et désirant rapprocher, autant qu'il est en lui, le moment de la délivrance des titres définitifs, a arrêté des mesures qui lui permettent de délivrer ces titres aussitôt après l'ordonnance d'homologation des statuts. Par suite de ces mesures le travail, toujours long et compliqué de l'échange des certificats provisoires contre des titres régaliars et définitifs, se trouvant presque entièrement préparé à l'avance, n'entraînera dans la circonstance actuelle aucun retard sensible. On peut dès lors calculer que les certificats définitifs pourront être délivrés et les actions cotées officiellement à la Bourse vers la fin du mois de novembre. »

— Le voyage projeté du roi et de la famille royale à la Ferté-Vidame, est dit-on, ajourné.

— M. le marquis de Normanby, le nouvel ambassadeur d'Angleterre, a eu avec M. Guizot une longue conférence relative à la question du mariage. A la suite de cette conférence un courrier a été expédié pour Londres et un autre pour Madrid.

— Aujourd'hui 15 septembre M. d'Arguizo, attaché au cabinet de M. Isturiz, est arrivé à Paris, porteur de

dépêches importantes et d'une lettre autographe de la reine Christine pour le roi des Français.

— La maison de la future duchesse de Montpensier est déjà formée; elle se compose de 14 personnes attachées à la princesse, à divers titres.

— Il est question de construire à Paris une mosquée. Cette mesure a paru convenable pour donner aux jeunes Égyptiens, aux Turcs, aux Tunisiens et aux différents habitants du Levant qui, pour des causes diverses, sont aujourd'hui fixés à Paris, les moyens d'exercer leur religion. Cette mosquée serait desservie par un mufti arabe payé comme les ministres des cultes dissidents par le gouvernement français.

— Le prince Louis-Napoléon est arrivé samedi dernier à Ostende, venant de Londres, et il est descendu à l'hôtel des Bains, où il doit attendre les passeports qui lui permettront de se rendre à Florence, afin de prendre possession des propriétés qui lui ont été léguées par son père.

— M. Jules Hennecart, candidat conservateur, a été élu député par le collège électoral de Loudun, en remplacement de M. Nozère, démissionnaire.

— On lit dans le *Phare de Bayonne* du 14: M^{me} la comtesse de Bresson est arrivée ici avant-hier soir de Paris, et est repartie hier matin pour Madrid. M^{me} de Bresson est accompagnée de son beau-frère, M. de Bresson, avocat-général à la cour royale de Paris.

M. le maréchal Narvaex, duc de Valence, et M^{me} la duchesse de Valence, sont arrivés hier matin à Bayonne. M. le duc et M^{me} la duchesse partent demain matin pour Madrid.

M. le maréchal Narvaex est accompagné de M. le colonel Gærtener, son aide-de-camp.

M. le duc d'Osuna et M. le comte de Onate, grands d'Espagne, ont également traversé Bayonne hier, et se rendent à Madrid.

— C'est par erreur, dit le *Portefeuille*, que divers journaux ont annoncé que le duc de Montpensier devait quitter Paris le 14 septembre, pour se rendre à Madrid. Nous savons positivement que le jour du départ de Son Altesse royale pour l'Espagne ne sera arrêté qu'après la réception des dépenses attendues de Rome; la cour de Madrid devra ensuite indiquer elle-même l'époque à laquelle le prince se rendra à Madrid. Les ducs de Nemours et d'Almale ne s'accompagneront pas leur frère en Espagne. L'illustré fiancé partira seul, avec sa suite et les dames qui doivent former la maison de la future duchesse de Montpensier.

— On annonce qu'une espèce de congrès des plus hauts personnages des états du Nord et de l'Allemagne, doit se réunir à Oldembourg sur l'invitation du grand-duc. Dans ce nombre se trouvent le prince Wassa; de Suède, et le grand-duc Michel, de Russie. Cette démarche du prince d'Oldembourg lui a, dit-on, été conseillée par le czar.

— La ville de Paris consomme par an 576,700 sacs de farine; — 180,000 hectolitres de légumes secs; — 774,875 hectolitres de pommes de terre; — 292,000 charrettes et barques de fruits; — 500,000 paniers de chasselas; — 77,543 bœufs; — 29,954 vaches; — 83,252 veaux; — 459,470 moutons; — 3 millions de kilogrammes de charcuterie; — 120 millions d'œufs; — 5 millions de kilogrammes de beurre; — 4 millions de kilogrammes de fromage; — 12 millions de kilogrammes de poisson de mer et 7 millions de douzaines d'huîtres. Enfin, selon la statistique de 1814, la seule qui existe pour la volaille et le gibier, Paris consomme encore 351,000 pigeons; — 147,000 canards; — 4,289,000 poules; — 251,000 chapons; — 349,000 dindons; — 328,000 oies; — 21,000 perdrix; — 177,000 lapins; — 29,000 lièvres. Mais, ces derniers objets de consommation doivent être bien plus abondants sur les marchés de Paris, grâce à l'accroissement du nombre de bouches, à la facilité, à la rapidité des voies de communication.

A LA LIBRAIRIE FABIANI A BASTIA.

LA CUISINIÈRE DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE. OU LA NOUVELLE CUISINE ÉCONOMIQUE.

Table des mets selon l'ordre du service. Ustensiles, instruments et procédés nouveaux, avec figures. Service de la table par les domestiques, avec figures. Manière de servir et de découper la table, avec figures. Cuisines Française, Anglaise, Allemande, Flammande, Polonoise et Russe, Italienne, Espagnole, Provençale, Gothique, au nombre de plus de douze cents recettes, d'une exécution simple et facile. Divers moyens et recettes d'économie domestique, de conservation des viandes, poissons, légumes, fruits, œufs, etc. Des vins et des boissons qu'ils exigent. Table des mets par ordre alphabétique. Calendrier et indication des jours maigres.

PAR M. L. - E. A.

AVIS. Par des actes séparés en date du 31 juillet 1846, enregistrés et transcrits, passés pardevant Monsieur le Sous-préfet de Corte, la dame Antoinette Félicité née Massoni, épouse Ferrandi de Chiara, représentée par M^e Canale notaire à Corte fondé de pouvoirs, a cédé à l'État pour la construction de la route royale N^o 198 de Bastia à Bonifacio au lieu dit Bravona territoire de Chiara: 1^o 0, h. 0765 centiares de terrain labourable et 170 mètres de clôture en bois, pour le prix et valeur de 33 fr. 95 c.

2^o Une autre parcelle de 0, h. 0944 de terrain labourable au même lieu pour prix et valeur de 27 fr. 13 c.

L'avis ci-dessus est donné pour remplir le vœu des articles 16, 17, 18 et 19 de la loi du 2^o mai 1844.

Le Sous-Préfet de Corte BENEDETTI.

COLLÈGE ROYAL DE BASTIA.

AVIS.

Le Proviseur du Collège royal de Bastia donne avis que la fourniture du pain, du vin, de la viande, des souliers, des chapeaux et des habits nécessaires à la confection ou à l'entretien des élèves internes, à partir du 15 octobre 1846 jusqu'au 31 décembre 1847, est mise en adjudication.

Chacun des ces fournitures sera adjugé au rabais sur soumission cachetée, par la Commission administrative du Collège royal.

L'adjudication aura lieu le jeudi 1^{er} octobre 1846, à midi, dans la Salle des conférences du Collège royal. Le cahier des charges sera déposé, jusqu'au jour de l'adjudication, au bureau de l'économat du collège, où l'on pourra en prendre connaissance de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 du soir.

Bastia le 18 septembre 1846. Pour le Proviseur absent, Le directeur des études TH. DURIEUX.

AVIS AUX FUMEURS.

J. Subrero, rue des terrasses à Bastia, vient de recevoir sur le Navire la Solenzara, capitaine Moneglia, une partie de bonne Cigarettes-Havane provenant de l'entrepôt de Marseille, qui l'offre aux prix ci-après: Cigarettes Regalia 15 cent. la pièce. Panatelas 10 id. Java 5 id.

Il accorde des avantages dans le prix aux personnes qui en prennent une partie.

PORT DE BASTIA.

ARRIVÉES.

De la Plage, 17 sept. brick-golette Jeune Antoine, c. Sanguinetti, planches. Rio, 17, brick-golette Conception, c. Lombardi, minéral. Rio, 17, brick-golette Conception, c. Rogliano, minéral. De la mer, 18, bateaux à vapeur Antilope, c. De Stahl lieu de vais.

De la Plage, 19 brick-golette St-Antoine, c. Mecolin, bois.

Ajaccio, 19, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota pass. Marseille, 20, brick-golette Solenzara, c. Moneglia, houille, div.

Rio, 21, brick-golette Antoinette, c. Belgodere, minéral.

Livourne, 23, bat. à vap. Pozzo di Borgo, c. Sisco, pass.

Marseille, 23, bat. à vap. de l'État Bastia, c. Santi, dépêches.

DÉPARTS.

Ajaccio, 17, septembre, bat. à vap. Télégraphe, c. Lota, pass.

Livourne, 17, golette Assomption, c. Thiers, en lest. Livourne, 17, bœuf Jésus-Marie, c. Cuneo, sel.

Livourne, 17, bom. Assomption, c. Caratini, en lest. Livourne, 18, tartane Coquette, c. Armand, en lest.

Marseille, 18, bat. à vap. de l'État, Bastia, c. Santi, dépêches.

Marseille, 18, bat. à vap. Letizia, c. Bugliani, pass.

Livourne, 20, bat. à vap. Commerce de Bastia, c. Valzi, pass.

Gènes, 22, brick-golette, Jeune Antoine, c. Sanguinetti, planches. Marseille, 23, tartane Laborieux, c. Pierre Guès, fonte en fer.

Livourne, 23, bat. à vap. Pozzo di Borgo, c. Sisco, pass. A la Plage, 23, brick-golette Conception, c. Lombardi, en lest.

Le Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.